



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/41/28
26 novembre 2003

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante et unième réunion
Montréal, 17 - 19 décembre 2003

PROPOSITION DE PROJETS : CHINE

Le présent document comporte les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur les propositions de projets suivantes :

Mousses

- Plan de secteur pour l'élimination du CFC dans le secteur des mousses : Programme annuel de 2004 Banque mondiale

Fumigènes

- Elimination du bromure de méthyle à l'échelle nationale (première tranche) ONUDI

Halons

- Plan sectoriel pour l'élimination des halons en Chine : Programme annuel de 2004 Banque mondiale

Solvants

- Élimination des SAO dans le secteur des solvants : Programme de mise en oeuvre de 2004 PNUD

Agents de transformation

- Plan de secteur pour l'élimination du tétrachlorure de carbone et les agents de transformation (phase I) : Programme annuel de 2004 Banque mondiale

Production

- Plan de secteur pour l'élimination de la production de CFC : Programme annuel de 2004 Banque mondiale

Réfrigération

- Plan de secteur pour l'élimination finale des CFC : Réfrigérateurs domestiques et compresseurs de réfrigérateurs domestiques (deuxième tranche) ONUDI

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET CHINE

SECTEUR : Mousses Consommation sectorielle de SAO (2002) : 15 348 tonnes PAO

Seuil de coût-efficacité du secteur :	Plaques de mousse souple	6,23 \$US/kg
	Mousse à pellicule externe incorporée	16,86 \$US/kg
	Mousse rigide	7,83 \$US/kg

Titre du projet :

- a) Plan de secteur pour l'élimination du CFC dans le secteur des mousses : Programme annuel de 2004

Données sur le projet	Plusieurs
	Programme annuel
Consommation de l'entreprise (tonnes PAO)	10 651
Incidences du projet (tonnes PAO)	2 500
Durée du projet (mois)	12
Montant initial demandé (\$US)	10 903 000
Coût final du projet (\$US):	
Surcoûts d'investissement (a)	
Coût d'imprévus (b)	
Surcoûts d'exploitation (c)	
Coût total du projet (a+b+c)	10 903 000
Participation locale aux capital (%)	
Élément exportation (%)	
Montant demandé (\$US)	10 903 000
Rapport coût-efficacité (\$US/kg.)	4,36
Financement de contrepartie confirmé?	
Agence nationale de coordination	Bureau de l'État pour la protection de l'environnement (SEPA)
Agence d'exécution	PNUD

Recommandations du Secrétariat	
Montant recommandé (\$US)	10 903 000
Incidences du projet (tonnes PAO)	2 500
Rapport coût-efficacité (\$US/kg)	4,36
Coût de soutien à l'agence d'exécution (\$US)	961 270
Coût total pour le Fonds multilatéral (\$US)	11 864 270

DESCRIPTION DU PROJET

Rapport de situation sur la mise en œuvre du programme annuel de 2003 et programme annuel de mise en œuvre de 2004 du plan d'élimination dans le secteur de la mousse de polyuréthane en Chine

1. La Banque mondiale a présenté le programme annuel de mise en œuvre de 2004 aux fins d'examen à la 41^e réunion du Comité exécutif. Le document comprend deux parties :

- État de la mise en œuvre du programme annuel de 2003 (partie A)
- Programme annuel de mise en œuvre pour 2004 (partie B)

Contexte

2. L'accord sur l'élimination des CFC dans le secteur de la mousse de polyuréthane de la Chine a été approuvé à la 35^e réunion du Comité exécutif, en décembre 2001, au coût total de 53 846 millions \$US. Le plan d'élimination établit des limites de réglementation annuelles pour la consommation de CFC-11 dans le secteur de la mousse de polyuréthane en Chine et un financement équivalent pour 2002-2009. Le premier programme de mise en œuvre, pour la période décembre 2001 à décembre 2002 (première tranche), a été approuvé à la 35^e réunion du Comité exécutif, et le deuxième programme de mise en œuvre, pour la période janvier à décembre 2003 (deuxième tranche), a été approuvé à la 38^e réunion, en novembre 2002. La somme de 24 511 900 \$US, comprenant les coûts d'appui à la Banque mondiale de 2 001 900 \$US, a été décaissée à ce jour, pour les deux tranches, pour l'élimination de 4 500 tonnes PAO de CFC-11.

3. Les limites de réglementation du CFC et le financement équivalent sont indiqués dans le tableau 1, ci-dessous.

Tableau 1 : Limites de réglementation de la consommation de CFC-11 dans le secteur de la mousse de polyuréthane en Chine (tonnes PAO) et financement équivalent (en milliers de dollars US)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total
Consommation annuelle nationale maximum de CFC-11 (tonnes PAO)	17 200	15 500	13 100	10 400	7 700	4 130	3 800	300	0	
Consommation annuelle maximum de CFC-11 dans le secteur de la mousse de polyuréthane (tonnes PAO)	14 143	13 830	11 666	9 646	7 164	3 821	3 553	102	0	
Objectifs annuels d'élimination du CFC-11 dans le secteur de la mousse de polyuréthane (tonnes PAO)	2 000	2 500	2 500	2 500	600	551				10 651
Financement annuel total (\$US X 1 000)	9 940	12 570	10 903	10 903	3 320	2 676	1 767	1 767		53 846
Coûts d'appui au programme (US \$ X 1 000)	886,6	1 115,3	961,27	961,27	282,8	240,84	159,03	159,03		4 766,14
Coût total pour le Fonds multilatéral (\$US X 1 000)	10 826,6	13 685,3	11 864,27	11 864,27	3 602,8	2 916,84	1 926,03	1 926,03		58 612,14

4. Les fonds sont décaissés aux conditions suivantes :

- a) Sur confirmation que
 - i) Tous les objectifs et toutes les limites de consommation pour l'année précédente ont été respectés;
 - ii) Les activités prévues pour l'année précédente ont été entreprises conformément au programme annuel de mise en œuvre;
 - iii) Les contrats d'élimination des CFC ont été signés jusqu'à concurrence de 50 pour cent des objectifs pour l'année en cours et 100 pour cent des objectifs des années antérieures.
- b) Sur confirmation du rendement par vérification effectuée au moyen d'une inspection des lieux pour un minimum de 15 pour cent des activités de reconversion représentant un minimum de 15 pour cent de la consommation de CFC du programme annuel de mise en œuvre;
- c) Les données sur la consommation déclarées en vertu de l'accord correspondent aux rapports remis par la Chine au Secrétariat de l'ozone aux termes de l'article 7 du Protocole de Montréal.

5. Le paiement en 2003 du programme de mise en oeuvre de 2004 ne sera effectué qu'après vérification satisfaisante que la Chine a réalisé au moins tous ses objectifs d'élimination et de consommation pour 2002 et signé des contrats d'élimination pour au moins 50 pour cent de l'élimination prévue en 2003 et 100 pour cent de l'élimination prévue en 2002, selon le tableau 1, et comme expliqué en détail dans les programmes de mise en oeuvre de 2002 et de 2003.

État de la mise en oeuvre du programme annuel de 2003

6. Le rapport décrit les résultats atteints sur le plan de l'élimination pour la période de mise en oeuvre de 2003, de même que les activités d'investissement et ne portant pas sur des investissements prévues et entreprises, et les résultats obtenus en vertu du plan de secteur de la mousse de polyuréthane de la Chine.

Objectifs d'élimination

7. Le rapport indique qu'en vertu de l'accord, l'objectif de consommation nationale de CFC-11 sera limité à 15 500 tonnes PAO de CFC-11 à la fin de 2003 grâce au contrôle de la production exercé dans le secteur de la production de CFC-11 et au contrôle des importations nettes. Par ailleurs, la consommation de CFC-11 dans le secteur de la mousse de polyuréthane ne dépassera pas 13 830 tonnes PAO grâce à l'achèvement de projets d'investissement individuels approuvés par le Comité exécutif au cours des quatre à cinq dernières années et financés par le Fonds multilatéral. Tous les contrats pour l'élimination des 2 500 tonnes PAO de CFC-11 visées seront signés en 2003. Cinquante pour cent de cette quantité sera éliminée d'ici la fin de 2005 et les 50 pour cent restants le seront d'ici la fin de 2006. Il est prévu que la somme de 10 903 millions \$US sera accordée aux entreprises de mousse de polyuréthane pour la reconversion de la fabrication de la mousse à base de CFC-11 à une mousse sans CFC, et pour l'assistance technique.

8. Faits saillants des activités d'élimination :

- Les contrats pour les six projets de groupe du programme annuel de 2002 ont été signés avant le mois de janvier 2003. Ces contrats entraîneront l'élimination de 5 075 tonnes PAO;
- Le programme de 2002 porte sur 2 553 tonnes PAO de CFC-11 pour les trois groupes structurés d'entreprises qui devraient avoir terminé l'élimination d'ici 2005;
- Le programme de 2003 porte sur 2 721 tonnes de CFC-11 pour un autre groupe de trois entreprises qui devraient avoir achevé l'élimination en 2006.

9. La liste des projets de groupe et des quantités de CFC à éliminer correspondantes, de même que les dates auxquelles les contrats ont été signés figurent dans le tableau ci-dessous.

Projet	Consommation de CFC-11 en vertu du plan (moyenne 1997-1999)	Consommation actuelle de CFC 2002	Date de la signature des contrats
<u>Programme de 2002</u>			
Xinxiang Xinyuan (8)	636,70	196,00	2 septembre 2002
Chengdu Jinjian (6)	552,00	481,00	20 août 2002
Zhejiang Chunhui (31)	1 164,98	852,04	27 décembre 2002
Total partiel	2 353,68	1 529,04	
<u>Programme de 2003</u>			
Nantong Xinyuan	648,11	492,00	9 janvier 2003
Shaoxing Weike	997,75	612,50	9 janvier 2003
Lanzhou Huanyu	1 075,45	1 039,30	9 janvier 2003
Total partiel	2 721,31	2 143,80	
Total	5 074,99	3 672,84	

10. La tendance dans l'utilisation du CFC-11 est à la baisse, comme l'indique le rapport de vérification, surtout dans la production de plaques de mousse souple car les entreprises utilisent un agent de gonflage de la mousse plus économique, comme le chlorure de méthylène, afin de réduire les coûts de production.

Mesures de politique et gouvernementales

11. La Banque mondiale indique que le gouvernement a doublé d'efforts pour appliquer efficacement la réglementation et les lois existantes, et prendre des mesures supplémentaires pour resserrer la campagne contre la production, le commerce et la consommation illicites de SAO. Ces mesures ont été, entre autres, une sensibilisation accrue du public sur le site Web du sino-polyuréthane, un système de quotas et de permis, le développement de produits de remplacement et le renforcement des capacités par le biais d'ateliers.

Assistance technique

12. Quinze activités d'assistance techniques ont été planifiées dans le cadre des programmes annuels de 2002 et de 2003, dont sept qui ont été menées à terme et huit qui sont en voie de mise en œuvre. Neuf des quinze activités d'assistance technique prévues au programme annuel de 2002 devraient être menées à terme à la fin de 2003.

Rapport de vérification du programme annuel de 2003

13. La Banque mondiale a organisé une mission de vérification en août 2003. La mission a visité 11 entreprises de fabrication de plaques de mousse souple qui prévoient reconvertir leurs activités à une technologie à base de dioxyde de carbone liquide. Ces 11 entreprises ont consommé une quantité totale de 778,5 tonnes PAO de CFC-11 en 1999 et 524,4 tonnes PAO en 2001.

14. La mission de vérification a déclaré que les 11 entreprises étaient en affaires avant 1995 et que leurs machines de fabrication de la mousse ont été installées avant cette date. De plus, elles utilisaient des quantités considérables de CFC-11 avant 2001 mais utilisent maintenant du chlorure de méthylène pour des raisons économiques, car le CFC-11 se vend à un coût 250 % plus élevé que le chlorure de méthylène. Les entreprises ont déclaré pouvoir acheter le chlorure de méthylène au coût de 0,73 \$US/kg au lieu de 1,81 \$US/kg pour le CFC-11. Le CFC-11 se vendait au prix de 1,10 \$US/kg à 1,30 \$US/kg au moment de l'approbation du plan, tandis que le chlorure de méthylène se vendait au prix de 0,50 \$US/kg à 0,60 \$US/kg. Le rapport indiquait également que le chlorure de méthylène était utilisé à grands risques pour la santé et la sécurité des travailleurs.

15. Le rapport de mission indique que deux des onze entreprises utilisent des machines pour la fabrication de blocs de mousse tandis que les autres utilisent des machines à fabrication verticale ou en continu. Le tableau ci-dessous résume le rapport de vérification. Les entreprises doivent se débarrasser de leur équipement de référence comme condition pour participer au plan d'élimination dans le secteur des mousses. Trois entreprises se sont débarrassées de leur machine de fabrication en continu tandis que deux ont éliminé leurs machines à fabriquer des blocs et achètent des blocs de mousse de Nantong Xinyuan (l'entreprise de coordination) aux fins de traitement. Deux entreprises ont changé de secteur d'activités tandis que l'autre a virtuellement cessé ses activités et possède un très faible inventaire de matières premières et de produits de mousse.

16. La Banque mondiale n'a pas fourni de vérification de la quantité de CFC-11 éliminée par les entreprises en 2002 ou de la consommation de CFC-11 pour l'année en question.

Sommaire de la vérification des entreprises en 2003

Entreprise	Consommation de CFC-11 en 2001 (tonnes PAO)	Quantité de mousse produite en 2001 (tonnes PAO)	Équipement de référence	Date d'installation	Commentaires
Tongzhou Xinan Polyurethane	31,0	946	Machine horizontale de fabrication en continu, de 210 kg/min, de fabrication chinoise	Décembre 1994	A éliminé la machine de fabrication de la mousse comme condition de participation au projet d'élimination
Tongzhou Polyurethane	72,5	1 473	Maxfoam 280 kg/min Vertifoam 40 kg/min	Mai 1993	Élimination de la machine Maxfoam et prévoit éliminer la machine Vertifoam pour participer au projet d'élimination
Nantong Haoli	45,0	1 357	Machine à fabriquer des blocs	Août 1992	Élimination de la machine à blocs comme condition de participation au projet d'élimination
Tongzhou Nanxing	39,5	1 150	Machine à fabriquer des blocs	Août 1992	Élimination de la machine à blocs comme condition de participation au projet d'élimination
Rugao Jinru	80,0	1 250	Machine verticale	Juin 1995	L'entreprise utilise du chlorure de méthylène et a cessé d'utiliser le CFC-11 à cause du prix
Rugao Jixing	72,3	1 239	Vertifoam de 70 kg/min	Septembre 1993	N'utilise que du chlorure de méthylène comme agent de gonflage accessoire pour des raisons économiques. Fabrication de mousse pour laminier les textiles, demande d'exportation encore à la hausse, fabrique encore de la mousse
Xuzhou Tongshan	66,0	1 257	Machine horizontale à fabrication continue, fabriquée en Chine	Juillet 1995	Élimination de la machine à fabriquer de la mousse comme condition pour participer au projet; a mis ses travailleurs à pied, louera son atelier à une usine locale d'ampoules électriques. L'entreprise délaissera la fabrication de la mousse pour se lancer dans l'immobilier.
Fengxian Pengya	32,0	850	Machine horizontale de 150 kg/min à fabrication continue, fabriquée en Chine	Juillet 1995	Les ateliers de fabrication et de découpage de la mousse sont dans un tel état qu'ils ne peuvent être utilisés sans subir d'importantes réparations. L'entreprise a récemment reconverti ses activités à la fabrication de structures légères en acier et à la construction.
Pizhou Kesheng	34,0	1 000	Machine horizontale de 230 kg/min à fabrication continue, fabriquée en Chine	Octobre 1994	La machine à fabriquer de la mousse n'était pas en bon état mais pouvait quand même fabriquer de la mousse. L'usine a quasiment cessé ses activités.
Dafeng Zhongyi	19,8	351	Appareils à fabrication verticale de 60 kg/min de fabrication chinoise	Octobre 1994	Utilise le chlorure de méthylène surtout comme agent de gonflage accessoire et le CFC pour des commandes spéciales.
Jiangyan Harbor	32,3	500	Machine horizontale de 220 kg/min à	Mars 1994	La mousse est fabriquée au chlorure de méthylène. Faible inventaire de

Entreprise	Consommation de CFC-11 en 2001 (tonnes PAO)	Quantité de mousse produite en 2001 (tonnes PAO)	Équipement de référence	Date d'installation	Commentaires
			fabrication continue, fabriquée en Chine		matières premières et de mousse produite
Total	254,4				

Programme annuel de 2004

17. Le programme annuel de 2004 demande l'approbation de la somme de 10,903 millions \$US pour la Chine et des coûts d'appui à la Banque mondiale de 961 270 \$US. La Chine devrait réaliser une consommation nationale maximum de 13 100 tonnes PAO de CFC-11, dont une consommation maximum de 11 666 tonnes PAO dans le secteur de la mousse de polyuréthane, et un objectif d'élimination de 2 500 tonnes PAO.

18. Les activités du programme annuel de 2004 sont des mesures de politique et gouvernementales, des activités dans les entreprises et une assistance technique. Les mesures de politique et gouvernementales porteront sur sept activités principales considérées comme essentielles au succès de l'élimination complète du CFC-11 en Chine. Certaines mesures de politique et de réglementation sont en vigueur au pays depuis plusieurs années, et continueront à être appliquées ou seront resserrées. Ce sont :

- L'interdiction de construire de nouvelles installations de fabrication de mousse à base de CFC-11, en vigueur depuis 1997;
- La réglementation de la production de CFC-11, une réglementation sur le quota de production commercialisable, en vigueur depuis 1999;
- Contrôle des importations et des exportations de SAO mis en vigueur en 1999, qui assure la collaboration de la SEPA, du ministre du Commerce extérieur et de la Coopération économique, et de la Direction générale des douanes.

19. Le programme annuel de 2004 prévoit d'autres mesures de politique :

- Développement de produits de remplacement : le gouvernement a donné son appui pour l'élaboration de produits de remplacement et la recherche sur les produits chimiques sans CFC pour la fabrication de la mousse;
- Un système de quotas afin de contrôler le commerce et la consommation de CFC. Le système à mettre sur pied devrait offrir un moyen efficace de contrôler le commerce et la consommation, de même qu'un outil pratique pour recueillir des données et empêcher que les entreprises ne reconvertisent de nouveau leurs activités aux SAO.

20. Au niveau des entreprises, la SEPA identifiera les entreprises de fabrication de mousse de polyuréthane qui permettront de réaliser l'objectif d'élimination de 2 500 tonnes. Pour ce faire, la SEPA recensera trois ou quatre projets régionaux d'envergure. Au moins 50 pour cent des contrats de réduction du CFC-11 devraient être signés vers le milieu de 2004, et les 50 pour cent

restants devraient être signés avant la fin de 2004. Voici les mesures qui seront mises en vigueur au cours de l'année :

- Tenue d'ateliers de formation afin d'encourager la participation d'entreprises possibles aux programmes annuels de 2004 et 2005;
- Préparation et évaluation de propositions de projets;
- Détermination du montant de la subvention après l'évaluation des projets;
- Choix des entreprises qui participeront au programme annuel;
- Signature de 50 pour cent des contrats de réduction du programme annuel de 2004;
- Mise en œuvre des projets signés.

21. Six activités d'assistance techniques sont prévues, dont la vérification du rendement de 2003, la formation du personnel impliqué dans la mise en œuvre des activités d'élimination; et la formulation standard et la révision de la phase II. Le mandat des activités sera convenu avec la Banque mondiale avant la fin du premier trimestre de 2004. Les activités d'assistance technique comprennent la vérification du rendement de 2003, pour laquelle les vérificateurs seront formés au cours du deuxième trimestre de 2004, après la conclusion d'un accord sur le mandat au cours du premier trimestre.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

22. La Chine a déclaré une consommation de 17 187 tonnes de CFC-11 au Secrétariat du Fonds pour l'année 2002, dont 14 100 tonnes PAO dans le secteur des mousses. Ces données sur la consommation se situent dans les limites nationales de consommation de 17 200 tonnes PAO pour le secteur des mousses, et de 14 143 tonnes PAO convenues par la Chine aux termes de l'accord. Cependant, comme il n'y a eu aucune vérification de cette élimination et/ou de la consommation maximum de CFC aux termes de l'entente, ces valeurs ne peuvent pas être confirmées. Compte tenu de la complexité des secteurs de la production et de la consommation des CFC, qui regroupent les secteurs de la mousse, de la réfrigération et du tabac, il est essentiel qu'un système assurant le suivi des progrès réalisés dans l'élimination soit mis en place afin d'assurer le gouvernement et le Comité exécutif que les mesures mises en place et les investissements aident la Chine à éliminer l'utilisation du CFC. À cet égard, la formation des vérificateurs prévue au programme annuel de 2004 devrait être une priorité importante.

23. La Banque mondiale a remis un rapport de vérification sur les entreprises recevant un appui financier en vertu du programme annuel de 2003 qui satisfait aux conditions de l'accord. La consommation de CFC dans les entreprises vérifiées représente 26 pour cent des 2 500 tonnes PAO à éliminer, tandis que le nombre de contrats représente 33 pour cent des contrats signés. La norme de 15 pour cent a été dépassée dans les deux cas. Le rapport de vérification a révélé une tendance à la baisse de la consommation de CFC-11 dans le secteur des plaques de mousse souple car le CFC-11 a perdu son avantage concurrentiel par rapport au chlorure de méthylène, une substance qui n'appauvrit pas la couche d'ozone, comme agent accessoire pour le gonflage de la mousse.

24. Le programme annuel de 2004 pour la mise en oeuvre du plan du secteur de la mousse de polyuréthane en Chine et le rapport sur l'état de la mise en oeuvre du programme annuel de 2003 sont joints aux présentes. La somme de 10 903 000 \$US et les coûts d'appui connexes de 961 270 \$US demandés pour la mise en oeuvre du programme annuel de 2004 sont conformes à l'accord.

RECOMMANDATION

25. Le Comité exécutif pourrait souhaiter examiner la demande de financement du programme annuel de mise en oeuvre de 2004 à la lumière des observations du Secrétariat ci-dessus et, si elle est approuvée, demander à la Banque mondiale d'assurer, comme priorité, que conformément au programme annuel de 2004, un système sera mis en place afin d'assurer une vérification satisfaisante des quantités de CFC éliminées dans les projets en cours et les nouveaux projets du secteur de la mousse de polyuréthane, de même que de la consommation annuelle de CFC dans le secteur en 2003 et au cours des années suivantes.

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET CHINE

SECTEUR : Fumigènes

Consommation sectorielle de SAO (2002) : Production : 2 135,4 tonnes PAO
 Consommation : 1 087,8 tonnes PAO
 (sauf fins sanitaires et préalables à l'expédition)
 S.o.

Seuil de coût-efficacité du secteur :

Titres des projets:

- a) Élimination du bromure de méthyle à l'échelle nationale (première tranche)

Données du projet	Plan d'élimination du bromure de méthyle
Consommation de l'entreprise (tonnes PAO)	
Incidences du projet (tonnes PAO)	*1 087,8
Durée du projet (mois)	30
Montant initial demandé (\$US)	17 235 749
Coût final du projet (\$US):	
Surcoûts d'investissement (a)	59 903 994
Coût d'imprévu (b)	5 990 399
Surcoûts d'exploitation (c)	(25 761 742)
Coût total du projet (a+b+c)	40 132 651
Participation locale aux capital (%)	100 %
Élément exportation (%)	0 %
Montant demandé (\$US)	17 235 749
Rapport coût-efficacité (\$US/kg.)	**36,89
Financement de contrepartie confirmé?	
Agence nationale de coordination	SEPA
Agence d'exécution	ONUDI

Recommandations du Secrétariat	
Montant recommandé (\$US)	
Incidences du projet (tonnes PAO)	
Rapport coût-efficacité (\$US/kg)	
Coût de soutien à l'agence d'exécution (\$US)	
Coût total pour le Fonds multilatéral (\$US)	

* Les incidences totales du projet sont de 1 087,8 tonnes PAO (consommation). Les incidences de la première tranche sont de 389 tonnes PAO.

** Rapport coût-efficacité de l'élimination nationale.

DESCRIPTION DU PROJET

26. Le gouvernement de la Chine propose un plan national d'élimination du bromure de méthyle aux fins d'examen par la 41^e réunion du Comité exécutif.

27. Le gouvernement de la Chine a ratifié l'Amendement de Copenhague au Protocole de Montréal le 22 avril 2003; il est entré en vigueur le 21 juillet 2003. La Chine produit et consomme du bromure de méthyle. Les valeurs de référence pour le bromure de méthyle sont de 776,3 tonnes PAO pour la production et de 1 101,6 tonnes PAO pour la consommation.

28. Le gouvernement de la Chine demande de l'assistance afin de réduire sa production de bromure de méthyle de 45,4 tonnes PAO et sa consommation de 389,0 tonnes PAO.

Production et consommation de bromure de méthyle

29. L'étude menée pendant la préparation du plan d'élimination du bromure de méthyle a permis de recueillir les données suivantes :

	2000	2001	2002
Production	1 438,2	1 391,4	2 135,4
Importations	1 290,0	858,6	813,0
Exportations	628,2	609,6	900,0
Consommation – comprenant les traitements sanitaires et préalables à l'expédition, et les matières premières	2 100,0	1 640,4	2 048,4
Traitements sanitaires et préalables à l'expédition, et matières premières	(480,0)	(644,4)	(960,6)
Consommation – ne comprenant pas les traitements sanitaires et préalables à l'expédition, ni les matières premières	1 620,0	996,0	1 087,8

30. Trois entreprises fabriquent du bromure de méthyle en Chine, notamment l'usine de produits chimiques Lianyugang Seawater, la société de produits chimiques Zhejiang Linhai Jianxin Chemical et l'usine de produits chimiques Shandong Changyi. La multinationale Deadsea Bromine a acheté 60 pour cent de l'usine de produits chimiques Lianyugang Seawater en 1996 et changé le nom de l'entreprise à Société Lianyugang Deadsea Bromine.

31. La capacité installée de bromure de méthyle en 2002 était de 5 040 tonnes PAO, répartie comme suit entre les trois entreprises de production :

Usine de production	Capacité installée	Production	Bromure de méthyle vendu
Lianyugang Deadsea Bromine	3 000	1 549	1 613
Produits Chimiques Linhai Jianxin	1 500	497	497
Usine Changyi	540	89	104
Total	5 040	2 135	2 215

32. À l'origine, la Chine n'utilisait le bromure de méthyle que pour les traitements sanitaires et préalables à l'expédition. Cependant, le secteur agricole a connu une croissance au cours des dernières années, et de nouvelles cultures ont été produites, ce qui a entraîné une utilisation accrue du bromure de méthyle. À l'heure actuelle, le bromure de méthyle est utilisé pour la fumigation des sols destinés à la production de fraises, de concombres, de tomates, d'aubergines, de poivre de Cayenne, de fleurs et de tabac, et pour la fumigation de denrées. La consommation de bromure de méthyle par type de culture/utilisation est présentée dans le tableau ci-dessous :

Culture/utilisation	Superficie (ha)	Bromure de méthyle (tonnes PAO)
Fraises	1 297	312
Concombres	99	24
Tomates	400	96
Aubergines	148	36
Poivre de Cayenne	149	36
Fleurs	149	30
Tabac	250 994	427,8
Denrées		126
Total	253 236	1 087,80

Projets de démonstration

33. Le Comité exécutif a approuvé les projets et activités suivants pour le bromure de méthyle pour la Chine à ce jour :

- a) Étude de la production et de la consommation de bromure de méthyle en Chine (PNUD) afin de recueillir et d'analyser de l'information de base sur la production et la consommation de bromure de méthyle, et de faciliter la planification d'un futur programme d'élimination (approuvé à la 12^e réunion au coût total de 96 314 \$US);
- b) Projet de démonstration sur les solutions de remplacement du bromure de méthyle pour la fumigation des sols (ONUDI), afin de mettre en évidence la faisabilité des technologies de remplacement du bromure de méthyle dans la culture des concombres, des tomates, du tabac, des fraises et des herbes médicinales, en tenant compte des facteurs économiques et la fiabilité des solutions de remplacement (approuvé à la 22^e réunion au coût total de 484 405 \$US);
- c) Programme de démonstration du remplacement du bromure de méthyle (Canada) visant à mettre en évidence la façon dont le programme intégré de lutte phytosanitaire peut remplacer le bromure de méthyle dans l'entreposage des céréales grâce à l'utilisation de milieux de culture à diatomées et d'un insecticide chimique synthétique (approuvé à la 22^e réunion au coût total de 145 000 \$US);

- d) Plan sectoriel de politique pour l'élimination du bromure de méthyle en Chine (PNUE), afin de mener une étude plus approfondie de la croissance possible du bromure de méthyle; d'enquêter sur la structure d'application possible; d'étudier l'approvisionnement en bromure de méthyle, y compris la production; d'identifier et de choisir des technologies de remplacement et d'en évaluer les avantages économiques et sociaux; d'identifier l'influence des plans des fabricants sur l'élimination; d'identifier et d'aider à établir un cadre de politiques générales; de préciser les besoins en formation; et de proposer un plan de politique nationale pour l'élimination (approuvé à la 24^e réunion au coût total de 169 500 \$US);
- e) Évaluation techno-économique des solutions de remplacement du bromure de méthyle (PNUE) afin d'effectuer une analyse coût-avantages des solutions de remplacement du bromure de méthyle et de leurs incidences sur l'agriculture en Chine; de s'assurer que les résultats d'une telle analyse contribueront à faciliter l'adoption de solutions de remplacement en Chine pour éventuellement éliminer le bromure de méthyle et à convaincre les cultivateurs que les solutions de remplacement sont économiquement et techniquement viables, et qu'elles n'auront aucune conséquence négative sur leur production (approuvé à la 35^e réunion au coût total de 90 400 \$US);
- f) Ateliers de sensibilisation visant à appuyer la ratification de l'Amendement de Copenhague (PNUE) et à encourager les utilisateurs de bromure de méthyle à exercer des pressions pour la ratification de l'Amendement de Copenhague (approuvé à la 35^e réunion au coût total de 113 000 \$US).

Stratégie d'élimination

34. D'ici 2005, la Chine doit réduire de 10 pour cent sa valeur de référence pour la production de bromure de méthyle (en tenant compte de la marge de 10 pour cent accordée pour les besoins nationaux essentiels des pays visés à l'article 5) et de 20 pour cent sa valeur de référence pour la consommation de bromure de méthyle (voir le tableau ci-dessous).

	Tonnes PAO	
	Production	Consommation
Valeur de référence	776,3	1 101,6
Marge de réduction de 10 pour cent pour les pays visés à l'article 5	77,6	
Niveau maximum permis	698,6	881,3
Niveau actuel (2002)	2 135,4	1 087,8
Exportations, traitements sanitaires et préalables à l'expédition, et matières premières	(1 396,0)	
Production visée par l'élimination	744,0	
Quantité à éliminer d'ici 2005	45,4	206,5
Niveau résiduel (après 2005)	698,6	881,3

35. D'après les exigences du Protocole de Montréal en matière d'élimination, la Chine devra importer plus de 180 tonnes PAO de bromure de méthyle après 2005 afin de satisfaire à ses besoins de consommation à l'échelle locale. Pour ces raisons, le gouvernement de la Chine a décidé d'éliminer de plus grandes quantités de bromure de méthyle dans le secteur de la consommation que les quantités requises en vertu du Protocole, afin d'obtenir un niveau équivalent de production de bromure de méthyle.

36. La stratégie d'élimination de la production et de la consommation de bromure de méthyle repose sur les principes suivants :

- a) Appliquer des restrictions à l'importation et à la production grâce à un système de quotas d'importation et de production, afin de respecter l'échéance de réduction de la consommation de 2005;
- b) Émettre des permis pour les traitements sanitaires et préalables à l'expédition visant à contrôler la consommation de bromure de méthyle à ces fins;
- c) Contrôler la consommation de bromure de méthyle dans le sous-secteur du tabac avec l'appui du STMA, et dans la fumigation des denrées grâce à l'appui du Bureau d'État des réserves de céréales;
- d) Mettre en œuvre de programmes de formation afin de transférer les technologies de remplacement nécessaires à tous les utilisateurs de bromure de méthyle;
- e) Rendre l'élimination du bromure de méthyle mesurable au pays, dans les états et chez les cultivateurs;
- f) Donner la priorité aux cultures/utilisations suivantes pour lesquelles les technologies de remplacement sont déjà utilisées : lits de semence du tabac (plus de 50 000 cultivateurs utilisent déjà la technologie des bacs flottants); fumigation des denrées (plus de 4 000 tonnes de phosphine sont déjà en utilisation); les concombres et les aubergines (pour lesquels les cultivateurs ont mis au point des techniques de greffes simples utilisées par plus de 5 000 cultivateurs).

37. Sur la base des principes ci-dessus, le gouvernement de la Chine propose d'éliminer, d'ici 2005, 389 tonnes PAO de bromure de méthyle, à raison de 213,9 tonnes PAO dans la culture du tabac, 36,0 tonnes PAO dans la culture des aubergines, 12,9 tonnes PAO dans la culture des concombres et 126,0 tonnes PAO dans la fumigation des denrées.

Technologies de remplacement et coûts

38. Les technologies de remplacement du bromure de méthyle proposées par culture/utilisation, figurent dans le tableau suivant :

Culture/ utilisation	Technologie de remplacement du bromure de méthyle
Fraises	• Injection de métam sodium dans le sol
Concombres	• Greffes
Tomates	• Injection de métam sodium dans le sol
Aubergines	• Plateaux flottants dans des micro-tunnels
Poivre de Cayenne	• Injection de métam sodium dans le sol
Tabac	• Plateaux flottants
Fleurs	• Stérilisation
Denrées	• Phosphine (comprimés ou granules)

39. Le plan d'élimination comprend également des programmes de formation.

40. Le coût total du plan national d'élimination du bromure de méthyle est 40 130 691 \$US. La somme de 17 235 750 \$US est demandée pour la mise en oeuvre de la phase I, répartie comme suit :

Culture/ utilisation	Coût total du projet (\$US)			Coût total de la phase I (\$US)		
	Investis- sement	Exploitation	Total	Investis- sement	Exploi- tation	Total
Fraises	1 806 724	757 531	2 564 255	-	-	-
Concombres	39 446	(96 484)	(57 038)	21 203	(51 860)	(30 658)
Tomates	595 625	429 993	1 025 618	-	-	-
Aubergines	48 430	(142 603)	(94 173)	48 430	(142 603)	(94 173)
Poivre de Cayenne	219 250	84 058	303 308	-	-	-
Fleurs	2 157 100	213 279	2 370 379	-	-	-
Tabac	53 822 641	(27 034 396)	26 788 245	26 911 321	(13 517 198)	13 394 123
Denrées	2 636 425	26 880	2 663 305	2 636 425	26 880	2 663 305
Formation	4 566 793		4 566 793	1 303 154		1 303 154
Total	65 892 433	(25 761 742)	40 130 691	30 920 531	(13 684 781)	17 235 750

41. La durée de la mise en oeuvre de la phase I est de deux ans et demi.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

42. Le Secrétariat a communiqué ses observations sur la proposition de projet à l'ONUDI le 22 octobre 2003. Cependant, l'ONUDI était dans l'impossibilité de répondre aux observations et aux commentaires du Secrétariat au moment où ce document était mis au point aux fins de présentation au Comité exécutif. Les réponses de l'ONUDI seront communiquées au Comité exécutif avant la 41^e réunion.

Secteur de la production de bromure de méthyle

43. Le plan d'élimination révèle que le bromure de méthyle est produit par trois entreprises en Chine depuis 1995, notamment l'usine de produits chimiques Lianyugang Seawater, la société de produits chimiques Zhejiang Linhai Jianxin et l'usine de produits chimiques Shandong Changyi. Le Secrétariat a toutefois souligné qu'en vertu du Cadre stratégique pour le contrôle du bromure de méthyle en Chine : plan d'action (janvier 2000), le bromure de méthyle n'était produit que par deux entreprises en 1995 : Lianyugang (dont la capacité était évaluée à 3 000 tonnes) et Changyi (dont la capacité était évaluée à 300 tonnes). De plus, la production déclarée de la Chine pour 1995 n'était que de 171 tonnes PAO. Il semble que la chaîne de production à la société de produits chimiques Zhejiang Linhai Jianxin n'ait été installée qu'après 1995.

44. D'après les données rapportées par le gouvernement de la Chine en vertu de l'article 7, la Chine doit réduire sa production réglementée de bromure de méthyle de 2002 de 40,5 tonnes PAO en 2005. Le Secrétariat a pris note que de cette quantité, 24,6 tonnes PAO seulement sont admissibles à un appui financier car les 15,9 tonnes PAO restantes sont associées à des intérêts étrangers à l'usine Lianyugang (60 pour cent) et la production à la société de produits chimiques Zhejiang Linhai Jianxin n'a été établie qu'après 1995.

Durabilité à long terme

45. Sur la base de l'information fournie dans la proposition de projet, le Secrétariat a préparé le tableau ci-dessous indiquant les coûts différentiels et le rapport coût-efficacité associé à l'élimination du bromure de méthyle par culture et par utilisation.

Culture/ utilisation	PAO	Investis- sement (\$)	Exploitation (\$)	Forma- tion (\$)	Imprévus (\$)	Total (\$)	\$US/kg
Fraises	312,0	1 643 950	757 531	118 912	176 286	2 696 679	8,64
Concombres	24,0	35 740	(96 484)	2 585	3 833	(54 326)	(2,26)
Tomates	96,0	542 900	429 993	39 270	58 217	1 070 380	11,15
Aubergines	36,0	44 100	(142 603)	3 190	4 729	(90 584)	(2,52)
Poivre de Cayenne	36,0	198 250	84 058	14 340	21 259	317 907	8,83
Fleurs	30,0	1 961 000	213 279	141 845	210 285	2 526 409	84,21
Tabac	427,8	48 929 674	(27 034 396)	3 539 238	5 246 891	30 681 407	71,72
Denrées	126,0	2 396 750	26 880	292 250	268 900	2 984 780	23,69
Total	1 087,8	55 752 364	(25 761 742)	4 151 630	5 990 399	40 132 651	36,89

46. Sur la base de l'information contenue dans le tableau ci-dessus, le Secrétariat a fait les observations suivantes à l'ONUDI :

- a) La production actuelle de concombres et d'aubergines qui exige 50 tonnes PAO de bromure de méthyle pour la fumigation des sols coûte plus cher et est moins viable que la technologie de remplacement proposée (où les économies d'exploitation compensent les coûts de l'équipement et de la formation requise). Par conséquent, l'élimination complète du bromure de méthyle dans la culture de ces deux légumes devrait être une priorité;

- b) La Chine peut réaliser l'élimination proposée de 389,2 tonnes PAO de bromure de méthyle en éliminant (en partie ou en totalité) son utilisation dans la culture des concombres, des aubergines, des fraises et/ou du poivre de Cayenne, selon le meilleur rapport coût-efficacité réalisé et, par le fait même, où les technologies de remplacement existent et ce, sans coût pour le Fonds multilatéral car les économies d'exploitation dépassent les coûts d'investissement;
- c) Les technologies présentant le rapport coût-efficacité le moins avantageux sont celles destinées aux fleurs coupées (84,21 \$US/kg), au tabac (71,72 \$US/kg) et aux denrées (23,69 \$US/kg). Pour ces raisons, il est recommandé de reporter les activités d'élimination à ces fins jusqu'à ce que des technologies offrant un meilleur rapport coût-efficacité, et par conséquent, une meilleure viabilité, existent en Chine.

Taux d'application de bromure de méthyle

47. Le Secrétariat a pris note que le taux d'application de bromure de méthyle dans les différentes cultures et pour les commodités est très élevé, comparativement aux quantités utilisées pour les mêmes produits dans d'autres pays (le Secrétariat reconnaît que le taux d'application d'un fumigène donné varie selon plusieurs facteurs tels que le type de parasite, les caractéristiques du sol et le climat). À cet égard, des réductions importantes de la consommation de bromure de méthyle ne pourront être réalisées qu'en utilisant des programmes intégrés de lutte phytosanitaire afin de réduire les quantités de bromure de méthyle appliquées.

Observations particulières

48. En plus des questions ci-dessus, le Secrétariat a également soulevé des questions particulières sur les différentes technologies de remplacement du bromure de méthyle proposées notamment, pour la fumigation des sols, l'homologation du 1-3,dichloropropène et de la chloropicrine (qui sont parmi les fumigènes les plus utilisés au monde) en Chine; le coût élevé du métam sodium, compte tenu du fait qu'il peut être produit en Chine; le coût élevé de la machine à injection de fabrication locale pour l'application du métam sodium; et la durabilité à long terme de la technologie à base de vapeur proposée pour les fleurs. En ce qui concerne la fumigation à l'entreposage, les questions du Secrétariat ont porté sur l'utilisation de la phosphine en comprimés, qui est la méthode de choix pour ce genre de traitement dans le monde entier (le coût est semblable à celui de l'application de bromure de méthyle).

49. En ce qui concerne l'élimination du bromure de méthyle dans le secteur du tabac (qui représente plus de 76 pour cent du coût total du projet), le Secrétariat a soulevé les questions suivantes :

- a) Le coût unitaire des plateaux (0,82 \$US chacun) est beaucoup plus élevé que le coût des plateaux dans des projets semblables approuvés par le Comité exécutif, compte tenu du très grand nombre d'entreprises de fabrication de mousse en Chine (la Chine a reçu près de 124 millions \$US pour la reconversion des entreprises de fabrication de la mousse);

- b) Le projet propose la création de micro-tunnels pour la culture des semis sur une petite surface au coût de 25,25 millions \$US, et des serres pour la culture des semis sur une plus grande surface (30 hectares) au coût de 23,68 millions \$US. Le Secrétariat a pris note que le coût des serres proposées est excessivement élevé. De plus, dans le cas du Brésil, qui plantait du tabac sur une superficie semblable et qui utilisait du bromure de méthyle (240 218 ha), l'élimination était fondée uniquement sur l'utilisation de micro-tunnels, à un coût beaucoup plus bas.
- c) Le Secrétariat a également pris note que les prix proposés pour les feuilles de polyéthylène sont plus élevés que pour le projet du Brésil. Si les prix étaient les mêmes qu'au Brésil, le coût du projet serait réduit de 450 000 \$US. De plus, des arches en acier galvanisé ont été proposées (à un coût total de 4,3 millions \$US) pour la construction de micro-tunnels. À cet égard, le Secrétariat a demandé conseil sur la faisabilité d'utiliser des matériaux fabriqués localement en Chine (p. ex, le bambou), à moindre coût;
- d) Le projet propose l'utilisation de plateaux de 250 cellules. Il est toutefois possible d'utiliser des plateaux comportant plus de cellules sans affecter la qualité ni le développement des semis (les cultivateurs ont intérêt, sur le plan économique, à utiliser les plateaux ayant un plus grand nombre de cellules). À titre d'exemple, l'utilisation de plateaux de 264 ou même de 288 cellules a été proposée et approuvée dans les projets d'élimination. À cet égard, l'utilisation de plateaux à 288 cellules permettrait de réduire la taille des micro-tunnels de près de 20 pour cent (ce qui entraînerait des économies correspondantes sur le plan du matériel et des contributions des cultivateurs);
- e) Le nombre de semences nécessaire pour le système traditionnel et le système des plateaux flottants est le même aux fins de calcul des coûts d'exploitation, et la différence de prix entre les semences ordinaires et les semences en granules est très importante (le système traditionnel exige beaucoup plus de semences tandis que le système des plateaux flottants exige un moins grand nombre de semences).

RECOMMANDATION

50. En attente.

PLAN SECTORIEL POUR L'ÉLIMINATION DES HALONS EN CHINE : PROGRAMME ANNUEL DE 2004

DESCRIPTION DU PROJET

51. La Chine demande le décaissement de la septième tranche de 1,2 million \$US pour la mise en œuvre du programme annuel de 2004, en vertu de l'approbation du plan sectoriel pour l'élimination des halons en Chine approuvé par le Comité exécutif (décision 23/11). Ce financement permettra de maintenir la production de halon 1211 au niveau maximum de 1 990 tonnes et sa consommation au niveau maximum de 1 890 tonnes. La production de halon 1301 sera maintenue au niveau maximum de 600 tonnes, et sa consommation à 150 tonnes. Les détails du programme annuel sont contenus dans la demande présentée par la Banque mondiale et affichée sur le site du Secrétariat du Fonds à www.unmfs.org. Le programme annuel de 2004 comprend les activités suivantes :

- a) 0,28 million \$US pour la fermeture et la reconversion des activités de 5 fabricants d'extincteurs d'incendie;
- b) 0,8 million \$US pour la reconversion des activités de 8-10 fabricants de systèmes d'extinction des incendies à base de halon 1211; et
- c) 0,12 million \$US pour des activités d'assistance technique visant à appuyer le programme d'élimination des halons et à garantir que les exigences en matière d'extinction des incendies sont respectées.

52. Le gouvernement de la Chine poursuivra la mise en œuvre et l'amélioration du système de soumissions pour les contrats de fermeture/reconversion des activités d'élimination des halons en se fondant sur l'expérience acquise dans le cadre des six premiers programmes annuels. Il continuera à appliquer des quotas de production commercialisable et resserrera l'interdiction relative aux nouvelles installations d'extincteurs à base de halons à ses fins non essentielles en limitant progressivement la définition des utilisations essentielles. Le gouvernement encouragera l'application locale de l'interdiction relative aux utilisations non essentielles en s'assurant que les détails de l'interdiction sont communiqués aux clients éventuels dans les médias d'information, les bulletins, etc.; les bureaux locaux de protection contre les incendies et les bureaux de protection de l'environnement effectueront régulièrement des inspections chez les consommateurs et remettront régulièrement des rapports au ministère de la Sécurité publique et à l'Agence d'État pour la protection de l'Environnement (SEPA); et imposera des mesures de contrôle plus sévères sur la vente des halons.

53. Les entreprises recevront des subventions pour la fermeture et la reconversion de leurs activités réalisées en combinant les quotas de production, les appels d'offres et les mesures administratives.

54. Voici les activités d'assistance technique prévues pour 2004 : l'application d'une norme nationale pour les exigences de rendement et les méthodes de vérification des composantes des systèmes d'extinction des incendies à base de vapeur d'eau; la formulation d'un code de conception pour les systèmes d'extinction des incendies à base de poudre sèche; et la formation

du personnel impliqué dans les activités d'élimination et les vérifications du rendement pour les entreprises comprises dans le programme annuel.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT DU FONDS

OBSERVATIONS

Objectifs de consommation et de production

55. Le rapport de vérification a confirmé la réalisation des objectifs de consommation et de production en 2002. Il a aussi indiqué que la méthode consistant à limiter les quotas de production aux niveaux de consommation permis et d'approuver les quotas d'exportation de façon rétroactive semble donner des résultats, tout comme l'interdiction pour les entreprises ayant reçu des fonds dans le cadre de ce projet de vendre des halons et/ou des produits qui consomment des halons.

56. La production de halon 1301 a été nulle en Chine en 2002 en raison d'une absence de la demande. La Chine aurait pu en produire 6 000 tonnes PAO en vertu de l'accord.

Usine de poudre ABC

57. L'usine de poudre ABC a acheté l'usine électro-chimique Foshan avec des ressources provenant de l'accord, et a produit 2 400 tonnes de janvier à octobre 2003, après avoir été mise en service avec une capacité de 3 000 tonnes en décembre 2002. La Banque a indiqué que l'entreprise a pu pénétrer le marché grâce à la qualité de sa poudre ABC, l'élimination agressive de l'utilisation des halons à Guangdong Provide, et peut-être aussi de l'absence d'autres fournisseurs locaux de poudre sèche ABC dans la province.

Fabricant de bouteilles légères de CO₂

58. Tout l'équipement de production importé destiné au fabricant de bouteilles légères de CO₂ est arrivé. L'équipement est en train d'être installé. L'installation devrait prendre fin et la mise en service basée sur les essais pilotes devrait avoir lieu à la fin du mois de janvier 2004. Selon le plan actuel, la mise en service officielle devrait avoir lieu en juillet 2004. Les activités de production n'ont pas encore commencé. La production commerciale débutera immédiatement après la mise en service par la Chine. Le contrat avec la Chine prévoit que l'entreprise doit produire des bouteilles uniquement pour le marché intérieur, et que les bouteilles ne seront exportées qu'après que l'entreprise ait répondu à la demande intérieure.

Banques de halons

59. Le paragraphe G de la décision 23/11 précise que compte tenu du fait que le présent projet aura vraisemblablement pour effet de financer un important potentiel de recyclage et que des fonds connexes ne sont octroyés pour ce potentiel que dans l'unique but de permettre à la Chine de respecter ses obligations en matière de réduction, la Chine s'efforcera de prévenir l'exportation de halons récupérés et régénérés vers des pays développés. La banque de halons de

Guangdong ayant été installée à Guangdong, le Secrétariat du Fonds a demandé à ce que des mesures soient prises pour faire en sorte que les halons régénérés à la banque de halons de Guangdong ne soient pas exportés. La Banque mondiale a indiqué qu'en raison de la grande facilité à obtenir des halons recyclés européens sur les marchés internationaux, la demande d'exporter des halons [régénérés] de la Chine est inexistante. L'exportation de n'importe quelle SAO (vierge ou recyclée) exige un permis spécial de la SEPA obtenu auprès du bureau de gestion des importations/exportations, régi en partenariat avec la Direction générale des douanes et le comité sur le développement de la réforme de l'état. L'accord ne limite aucunement les exportations et les importations de halons recyclés. La Banque a aussi indiqué que tout nouveau centre de recyclage recevra des capitaux pour la création d'une banque de halons mais ne recevra aucune somme pour les coûts d'exploitation ni de subventions.

Technologie à base de mousse végétale

60. La Banque mondiale a indiqué qu'après le succès des tests effectués sur un agent moussant à base de protéines végétales créé par une entreprise privée chinoise, le gouvernement a signé un contrat pour l'aménagement d'une usine d'une capacité de 3 000 tonnes, payé à même les fonds du plan du secteur des halons en Chine, en guise de suivi au volet des mousses pour les solutions de remplacement du halon 1211, conformément au paragraphe E de la décision 23/11.

Étude sur la production d'extincteurs d'incendie à base de CO₂

61. L'annexe V du document sur les initiatives spéciales révèle que l'étude sur la production des extincteurs d'incendie à base de CO₂ a débuté en juin 2003 et qu'elle devait prendre fin le 30 septembre 2003. Le paragraphe E de la décision 23/11 indique que la Chine convient également qu'après la reconversion totale, au moins 3,59 millions d'extincteurs produits en Chine seront, en l'an 2005, soit des extincteurs au CO₂, soit des extincteurs utilisant une technologie au moins aussi coûteuse. Si cette disposition n'est pas respectée, la Chine devra rembourser les fonds octroyés à raison de 3,08 \$US par extincteur au CO₂ ou utilisant une technologie équivalente dont le nombre est déficitaire.

62. La Banque indique que l'étude accuse un retard de trois mois en raison du SRAS, mais les résultats préliminaires de l'étude révèlent néanmoins que 1,56 jeux de bouteilles au CO₂ ont été produits en 2002, ce qui représente une augmentation annuelle de 20 pour cent par rapport à 1999. La Banque a aussi indiqué que quelques autres fabricants d'extincteurs ont fait connaître à la SEPA leur intention de joindre l'industrie des extincteurs au CO₂ en raison de l'augmentation de la demande. La Banque a précisé que selon son interprétation de l'accord, le résultat est cumulatif plutôt qu'annuel. Le Secrétariat a pris note, toutefois, qu'en vertu du paragraphe E, la Chine devrait produire 3,59 millions d'extincteurs au CO₂ ou extincteurs semblables au cours de l'année 2005.

RECOMMANDATION

63. Le Comité exécutif pourrait souhaiter approuver le programme de travail de 2004 du plan du secteur des halons de la Chine au niveau de financement convenu de 1 200 000 \$US, plus les coûts d'appui à l'agence de 90 000 \$US.

ÉLIMINATION DES SAO DANS LE SECTEUR DES SOLVANTS : PROGRAMME DE MISE EN ŒUVRE DE 2004

DESCRIPTION DU PROJET

Contexte

64. Au nom du gouvernement de la Chine, le PNUD présente le rapport périodique annuel de 2003 et le programme de mise en oeuvre de 2004 aux fins d'examen à la 41^e réunion, conformément à l'accord sur le plan d'élimination des SAO dans le secteur des solvants en Chine (le Plan). Les documents sont joints en version intégrale à l'annexe I.

65. L'accord a été approuvé, en principe, par la 30^e réunion du Comité exécutif, au mois de mars 2000, au coût total de 52 millions \$US. Des tranches de financement de 6,75 millions \$US, de 6 995 millions \$US et de 6,33 millions \$US, plus les coûts d'appui de 10 pour cent, ont été approuvés de la 30^e à la 36^e réunions pour les programmes annuels de mise en œuvre jusqu'en 2002, inclusivement.

66. Le décaissement des fonds approuvés pour 2002 n'a été approuvé qu'à la 38^e réunion (décision 38/61), lorsque la Chine et le PNUD ont satisfait à leur obligation, en vertu de l'accord, de déclarer les quantités de tétrachlorure de carbone achetées par les différentes usines à des fins faisant l'objet d'une dérogation pour utilisation comme matière première et agent de transformation en 2000.

67. Dans la décision 38/61, le Comité exécutif a également accepté d'examiner le programme annuel de mise en œuvre pour 2003 à sa 39^e réunion, lequel n'a pu être présenté qu'à la 40^e réunion car, à l'époque, le Chine avait été incapable de satisfaire à son obligation de rapporter la consommation de tétrachlorure de carbone en 2001.

68. La 40^e réunion du Comité exécutif a examiné le programme annuel de mise en œuvre de 2003 et a approuvé le financement demandé pour sa mise en œuvre; a accepté de retenir le PNUD comme agence d'exécution pour le reste du projet, avec des coûts d'appui de 7,5 pour cent; et a demandé au gouvernement de la Chine de restituer les 2 millions \$US réaffectés, en vertu de la décision 33/46, aux usages initialement approuvés dans le plan du secteur des solvants (décision 40/46).

Rapport périodique de 2003

69. Le rapport périodique indique que le gouvernement de la Chine et le PNUD ont continué à mettre en œuvre les activités au niveau des entreprises en 2003, notamment les contrats de réduction des SAO entrepris en 2000, 2001 et 2002, plus particulièrement :

- a) Contrats de réduction des SAO de 2000 : Les activités de projet de 13 des 16 entreprises choisies ont été menées à terme en décembre 2002; une entreprise a fait faillite. La mise en œuvre a été menée à terme en 2003, (octobre 2003) pour les deux entreprises restantes, et ces activités ont donné lieu à l'élimination de

38,4 tonnes PAO de CFC-113 et de 0,4 tonne PAO de TCA. Les restrictions de voyage imposées en raison du SRAS en Chine ont provoqué le report de la destruction de l'équipement de référence au mois de novembre 2003

- b) Contrats de réduction des SAO de 2001 : L'équipement associé aux 21 contrats de réduction des SAO signés en 2001 a été livré et installé en 2003; la révision technique et la vérification du rendement sont prévus pour novembre 2003 et la mise en service du projet et la destruction de l'équipement sont prévus pour décembre 2003 ou le début de 2004. L'achèvement de ces 21 contrats à la fin de 2003 aura entraîné l'élimination de 541,58 tonnes PAO de CFC-113 et de 10,6 tonnes PAO de TCA.
- c) Contrats de réduction de SAO de 2002 : Le processus d'appel d'offres pour l'équipement pour l'élimination des SAO dans les 32 entreprises signataires d'un contrat de réduction de SAO en 2002 est terminé. Le bon de commande sera émis au mois de novembre ou de décembre 2003, et l'équipement sera livré en mars 2004. L'achèvement de ces 32 contrats de réduction des SAO est prévu pour juin 2004, et donnera lieu à l'élimination de 535,82 tonnes PAO de CFC-113, de 43,2 tonnes PAO de TCA et de 17,94 tonnes PAO de tétrachlorure de carbone.

70. Le rapport périodique indique que le SRAS en Chine a entraîné des retards considérables dans l'initiation et la mise en œuvre des activités proposées pour 2003. Douze entreprises ont été identifiées après la levée de l'interdiction de voyager en Chine par l'OMS, et elles signeront leurs contrats en novembre 2003. Ces contrats devraient donner lieu à l'élimination de 223 tonnes PAO de CFC-113 et de 1,5 tonne PAO de TCA. De plus, des activités seront menées dans 78 PME identifiées au moyen du système de coupons, ce qui donnera lieu à une élimination supplémentaire de 170,04 tonnes PAO de CFC-113 et de 11,50 tonnes PAO de TCA en 2004.

71. En plus du système de coupons, le gouvernement de la Chine a conclu des accords directs avec 143 entreprises qui élimineront progressivement leur consommation de SAO au moyen d'un système de quotas (qui établit les quantités de SAO à éliminer chaque année). Les accords signés à ce jour entraîneront l'élimination de 109,9 tonnes PAO de CFC-113 et de 28,2 tonnes PAO de TCA en 2004.

72. Une élimination supplémentaire de 38,1 tonnes PAO de CFC-113 et de 17,9 tonnes PAO de TCA est nécessaire pour atteindre les objectifs d'élimination de 2004. À cet égard, le gouvernement de la Chine a proposé d'identifier les entreprises qui ont éliminé les solvants à base de SAO de leur propre chef et de leur rembourser les coûts engagés pour l'élimination. L'interdiction d'utiliser le tétrachlorure de carbone comme solvant est entrée en vigueur en juin 2003.

73. Le plan d'élimination pour le secteur des solvants pour 2000-2003 est résumé dans le tableau ci-dessous :

		Tonnes PAO			N ^{bre} d'entreprises	\$US
		CFC-113	TCA	Tétrachlorure de carbone		
Appel d'offres 2000	Prévu	372,8	10,0	0,0	10 – 20	5 000 000
	Réalisé	378,4	10,1	8,4	16	4 132 000
Appel d'offres 2001	Prévu	524,0	10,0	0,0	10 – 20	5 505 000
	Réalisé	541,6	10,6	0,0	21	4 361 000
Appel d'offres 2002	Prévu	500,0	25,0	55,0	20 – 40	5 830 000
	Réalisé	535,8	43,2	17,9	32	4 004 000
2003	Prévu	600,0	78,0	55,0	120-140	5 255 000
	Réalisé	502,9	41,2	0,0	233	5 100 000
Projets en cours	2000	7,4			1	5 255 000
	2001	54,1			4	5 100 000
	2002	283,9	49,1		3	
Total	Prévu	1 996,8	123,0	110,0		21 590 000
	Exigé	2 200,0	119,0	110,0		
	Réalisé	2 304,1	154,2	26,3		17 597 000

Politiques connexes

74. Le gouvernement de la Chine a mis en œuvre plusieurs mesures de politique depuis l'approbation du Plan, notamment :

- a) Avis d'émission de méthodes d'exécution pour l'émission de certificats d'utilisation pour la vente de produits à base de SAO (20 juin 2002) afin de contrôler les quotas de production et les ventes de CFC-113, de TCA et de tétrachlorure de carbone utilisés pour les solvants;
- b) Certificats d'utilisation de SAO à l'intention des producteurs et des consommateurs de SAO pour la période août à décembre 2003, émis par l'Association coopérative du génie technique du nettoyage (les certificats d'utilisation pour 2004 seront émis en décembre 2003); et
- c) Interdiction d'utiliser le tétrachlorure comme solvant depuis le 1^{er} juin 2003. Les entreprises, les organismes pour la protection de l'environnement et autres agences connexes qui enfreignent ces règles s'exposent à des pénalités sévères.

Activités d'assistance technique

75. Les activités d'assistance technique suivantes ont été mises en œuvre en 2003 :
- a) Formation d'experts nationaux, d'agents d'exécution intermédiaires et d'entreprises candidates sur la participation aux activités d'élimination de 2003, notamment les contrats de réduction des SAO ou le système de coupons;
 - b) Activités de sensibilisation pour la promotion du Plan au moyen de mentions et d'articles dans les revues spécialisées, les publications, les journaux, les médias d'information, la radio et la télévision;
 - c) Amélioration significative de la capacité institutionnelle des instituts nationaux et des experts qui participent au système de soutien des technologies de remplacement; et
 - d) Des expériences sur les technologies de remplacement et des essais de production seront menés, et les normes pour le nettoyage sans SAO seront compilées et élaborées.

Vérification des objectifs d'élimination des SAO de 2002

76. Le rapport périodique présentait de l'information sur les objectifs d'élimination et les limites de consommation de SAO pour 2002. Selon les données et les statistiques officielles sur la production, l'importation et l'exportation de produits chimiques en Chine obtenues par la SEPA, la consommation totale nationale de CFC-113 et de TCA en 2002 était inférieure aux objectifs précisés dans l'accord (le CFC-113 n'a pas été utilisé comme matière première visée par une dérogation).

77. Les données sur la production de CFC sont identiques aux données vérifiées déclarées dans le plan du secteur de la production de CFC présenté au Comité exécutif par la Banque mondiale. La confirmation par une entreprise de vérification indépendante attestera de la consommation de tétrachlorure de carbone comme solvant de nettoyage en 2002 (la vérification des dernières années a permis de conclure qu'il n'y aura pas d'augmentation de l'utilisation de tétrachlorure de carbone comme solvant).

78. La consommation de solvants à base de SAO à l'échelle nationale de la Chine en 2002 est présentée dans le tableau suivant :

	Tonnes PAO		
	CFC-113	TCA	Tétrachlorure de carbone
Objectif de consommation	2 200,0	605,0	110,0
Production	2 200,0	120,5	
Importations	0,3	261,7	
Exportations	8,0	1,6	
Utilisation comme matière première	-	-	
Consommation de solvants	2 192,3	380,6	<100,0

79. Conformément à l'accord, le nom des entreprises qui utilisent le tétrachlorure de carbone comme matière première d'agent de transformation et à d'autres fins qui ne sont pas encore approuvées comme agent de transformation à base de SAO, de même que les quantités utilisées par chacune d'elles en 2002, figurent dans le rapport périodique. La quantité totale était de 50 582 tonnes PAO, ce qui est conforme à la limite précisée de 71 500 tonnes PAO. Le PNUD rapporte qu'aucun CFC-113 n'a été utilisé comme matière première en 2002 (maximum de 10 tonnes PAO).

Vérification du rendement

80. La vérification du programme de 2002 n'a pas encore été réalisée en raison des retards dans la mise en œuvre des projets associés au SRAS en Chine. Il a été rapporté que le gouvernement de la Chine et le PNUD concluront sous peu une entente contractuelle avec une firme comptable indépendante qui aura pour mandat de vérifier le rendement des 21 entreprises bénéficiaires du programme annuel de 2001 et les activités d'assistance technique entreprises, et de vérifier les limites nationales de consommation de SAO (c.-à-d., production de TCA, quantités de TCA et de CFC-113 importées/exportées; consommation de tétrachlorure de carbone dans 34 entreprises identifiées dans le Plan, à l'origine).

81. Le PNUD a rapporté que la vérification du rendement sera effectuée avant la 41^e réunion du Comité exécutif. Les résultats seront communiqués et le financement pour la mise en œuvre du programme annuel de 2004 sera demandé.

Vérification technique indépendante par le PNUD

82. Il est également indiqué que les experts en solvants du PNUD effectueront une vérification technique au début de décembre 2003 auprès des 21 entreprises ayant signé le contrat de réduction des SAO de 2001. La vérification technique portera sur les activités de nettoyage aux SAO; la consommation de SAO; les solvants de remplacement utilisés et le nouvel équipement sans SAO utilisé et mis en service; et le sort de l'équipement de référence.

Le programme annuel de mise en œuvre de 2004

83. Le gouvernement de la Chine présente également le programme annuel de mise en œuvre de 2004 à la 41^e réunion du Comité exécutif. Le programme propose d'éliminer 550 tonnes PAO de CFC-113 et 78 tonnes PAO de TCA afin de contribuer aux limites de réglementation de la consommation de 2005.

84. Les solvants à base de SAO seront éliminés au moyen des contrats de réduction des SAO, du système de coupons pour les PME, de l'accord pour les entreprises contribuant à l'élimination directe et du mécanisme de remboursement pour les entreprises qui ont entrepris et réalisé l'élimination de leur propre chef. Le programme de 2004 prévoit une assistance technique, des mesures législatives, et des activités de surveillance et d'application pour appuyer les objectifs d'élimination proposés. Les activités proposées pour 2004 sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Activités	Tonnes PAO			
	CFC-113	TCA	Tétra-chlorure de carbone	Nombre d'entreprises
Achèvement des contrats de réduction des SAO de 2002 - Livraison de l'équipement avant mars 2004; - Installation, mise en service et destruction de l'équipement de base dans 32 entreprises avant juin 2004	535,8	43,2	17,94	32
Mise en oeuvre et achèvement partiel des contrats de réduction des SAO de 2003 (12), du système de coupons (78 PME), de l'élimination progressive sans aide (143) et du mécanisme de remboursement - Entreprendre l'achat, la livraison, l'installation et la mise en service de l'équipement, de même que la destruction de l'équipement de base dans 12 entreprises en vertu du contrat de réduction des SAO de 2003; - Achèvement de l'élimination dans 78 PME en vertu du système de coupons; - Vérification du niveau de réduction des solvants convenu dans 143 entreprises ayant signé un accord d'élimination progressive; - Identification des entreprises qui ont mené à terme les activités d'élimination à leurs frais, vérification de l'admissibilité et des quantités éliminées, et traitement des remboursements rétroactifs	258,4	40,4	-	233
Mise en oeuvre des activités d'élimination de 2004 - Identification des petits et moyens consommateurs pour l'élimination du CFC-113 et du TCA par le biais des contrats de réduction des SAO, le système de coupons et le mécanisme de remboursement rétroactif; - Poursuite de l'identification des entreprises pour la réduction progressive sans aide, et mise au point de l'accord	-	-	-	-
Élimination totale à réaliser en 2004	794,2	83,6	17,94	
Objectifs d'élimination de 2004	550,0	78,0	0,0	

Budget de 2004

85. Le montant total demandé pour le programme de 2004 est de 5 555 000 \$US, plus 416 625 \$US pour les coûts d'appui au PNUD, ventilés comme suit. La demande sera présentée à la 42^e réunion du Comité exécutif.

Activité	Coût (\$US)
<u>Activités d'élimination au niveau des entreprises</u> - Contrats de réduction des SAO (1 000 000 \$US) - Système de coupons (2 000 000 \$US) - Remboursement et élimination progressive sans aide (1 000 000 \$US)	4 000 000
<u>Assistance technique</u> - Centre national de formation (500 000 \$US) - Renforcement de l'ATSS (50 000 \$US) - Sensibilisation du public (100 000 \$US) - Appui de l'utilisation de solvants de remplacement (100 000 \$US) - Étude sur les utilisations essentielles (20 000 \$US) - Programme contre la production illicite, l'importation illicite et la consommation illicite de SAO (350 000 \$US) - Examen des technologies de remplacement de l'équipement médical (150 000 \$US) - Normes et caractéristiques techniques (100 000 \$US) - Formation et vérification de la consommation de tétrachlorure de carbone, et vérification du rendement (80 000 \$US) - Experts techniques internationaux et nationaux (100 000 \$US)	1 555 000
TOTAL	5 555 000

Indicateurs d'efficacité

86. Les indicateurs d'efficacité du programme annuel de 2004 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Sous-secteur des solvants	Début du programme (tonnes PAO)	Objectif de réduction (tonnes PAO)	Fin du programme (tonnes PAO)	Indicateurs devant faire l'objet d'un rapport périodique semestriel et vérifiés lors de la vérification de rendement annuelle
Élimination réalisée : CFC-113 TCA Tétrachlorure de carbone		794,2 83,6 17,94		Selon l'achèvement des contrats de réduction des SAO de 2002 et 2003; le remboursement rétroactif et les mécanismes d'élimination progressive sans aide de 2004
Objectifs d'élimination : CFC-113 TCA Tétrachlorure de carbone		550 78 0		Réduction réalisée par l'achèvement des contrats de réduction des SAO de 2002 et 2003 et le système de coupons, de même que par le remboursement rétroactif et le mécanisme d'élimination progressive sans aide de 2004.
Activités d'élimination de 2004 : - Contrats de réduction des SAO – Système de coupons - Remboursement rétroactif - Élimination progressive sans aide		CFC-113 : 550 TCA : 85		Les entreprises identifiées et choisies pour les activités d'élimination réaliseront l'élimination avant le 1 ^{er} janvier 2006
Politiques et initiatives d'assistance technique				
Initiatives	Indicateurs devant faire l'objet d'un rapport périodique semestriel			
1. Recensement des entreprises par la communication directe et la négociation	- Entreprises recensées et choisies pour les activités d'élimination - Signature des contrats de réduction des SAO, émission des coupons et traitement des remboursements			
2. Renforcement de l'ATSS	Instituts nationaux et experts formés dans le but de fournir une assistance technique appropriée aux entreprises qui participent aux activités d'élimination			
3. Sensibilisation du public	- Promotion du plan du secteur des solvants et du calendrier d'élimination dans les journaux. - Invitation aux utilisateurs de SAO et promotion des entreprises qui participent aux activités d'élimination.			
4. Appuyer l'utilisation de solvants de remplacement	Prestation de cours de formation personnelle aux utilisateurs de SAO, aux BPE et aux ministères locaux			
5. Étude sur les utilisations essentielles	Contrat signé et projet de rapport préparé aux fins d'examen			
6. Programme contre la production, les importations et la consommation illicites	Contrat signé, activités amorcées pour la première année du programme triennal, autorités locales formées			
7. Étude sur des équipements de remplacement de l'équipement médical	Contrat signé, projet de rapport préparé aux fins d'examen			

8. Établissement de normes et de caractéristiques techniques	Examen, discussions et révision du projet de normes pour les diverses composantes.
--	--

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Objectifs d'élimination des SAO

87. Le Secrétariat a pris note que le rapport périodique présenté semblait indiquer une insuffisance de 38,1 tonnes PAO de CFC-113 et de 17,9 tonnes PAO de TCA par rapport à l'élimination totale nécessaire au respect des réductions cumulatives précisées pour la période 2000-2004 et les limites de consommation de 2004. Le PNUD a informé le Secrétariat que le tableau présenté avec le rapport périodique et le programme de 2004 n'indiquait pas l'élimination réalisée au moyen de l'achèvement des projets approuvés avant le plan de secteur (345,4 tonnes PAO de CFC-113 et 49,1 tonnes PAO de TCA). Après l'ajout de ces valeurs, le niveau réel d'élimination a dépassé les exigences.

88. En ce qui concerne la consommation de tétrachlorure de carbone dans le secteur des solvants en 2002, dont le niveau indiqué est de « moins de » 110 tonnes PAO, le PNUD a indiqué que la vérification effectuée en 2002 par la firme de vérification indépendante Zhong Tian Hua Zheng, comptables agréés, a établi qu'en 2000-2001, 13 des 34 entreprises identifiées lors d'une étude effectuée en préparation du Plan avaient cessé d'utiliser le tétrachlorure de carbone comme solvant de nettoyage. La même firme de comptabilité a effectué une vérification indépendante supplémentaire auprès des 21 entreprises restantes en octobre 2003. La vérification a confirmé que la consommation de tétrachlorure de carbone comme solvant de nettoyage dans ces 21 entreprises a été de 10,5 tonnes PAO en 2002. Ces 34 entreprises étant responsables de 38,3 pour cent de la consommation totale de tétrachlorure de carbone, la consommation nationale de tétrachlorure de carbone en 2002 a été évaluée à 27,4 tonnes PAO, ce qui est beaucoup moins que l'objectif de réglementation de 110 tonnes PAO.

89. Le PNUD a fourni les données suivantes pour les différents solvants à base de SAO, qui offrent une comparaison des objectifs d'élimination annuels précisés dans l'accord par rapport aux niveaux de consommation réelle déclarés par la Chine.

Année		Tonnes PAO		
		CFC-113	TCA	Tétrachlorure de carbone
2000	Objectif de réglementation	3 300,0	621,0	110,0
	Niveau réel	3 246,0	577,0	110,0
2001	Objectif de réglementation	2 700,0	613,0	110,0
	Niveau réel	2 674,4	457,5	110,0
2002	Objectif de réglementation	2 200,0	605,0	110,0
	Niveau réel	2 192,3	380,6	<110,0

Utilisation du CFC-113 comme matière première

90. Le PNUD a rapporté une consommation nulle de CFC-113 comme matière première faisant l'objet d'une dérogation. Ayant pris note que le PNUD a déclaré une consommation importante de CFC-113 dans la production de CFC-114 et de CFC-115 dans son rapport périodique de 2002, le Secrétariat a demandé des explications sur la consommation à ces fins en 2002. Le PNUD a indiqué que la Chine a consommé 211 tonnes PAO de CFC-113 en 2002 aux fins de « reconversion chimique » dans la production de CFC-114 et 115. La limite d'utilisation de CFC-113 comme matière première permise selon l'accord est de 10 tonnes PAO. Dans son rapport périodique de 2002, le PNUD a informé le Secrétariat qu'au cours des années à venir, la Chine limitera sa production de CFC-113 au niveau maximum nécessaire pour respecter les limites précisées dans l'accord pour l'utilisation aux fins de matière première de solvants et d'agents de transformation. Le Secrétariat a pris note également qu'en 2001 et en 2002, le Comité exécutif a approuvé les tranches correspondantes du plan du secteur des solvants même si la Chine a déclaré un niveau d'utilisation supérieur à 10 tonnes PAO pour la production de CFC-114 et 115.

Nouvelles modalités de mise en œuvre

91. Le Secrétariat a demandé de plus amples explications sur les nouvelles modalités de mise en œuvre, dont la modalité pour les 143 entreprises qui participeront à un programme d'élimination progressive fondé sur un système de quotas et pour lequel l'accord a déjà été signé, et la modalité concernant le remboursement rétroactif aux autres entreprises qui procéderont à l'élimination de leur propre chef. Le PNUD a indiqué que dans ce dernier cas, le remboursement rétroactif sera accordé aux entreprises qui élimineront les solvants à base de SAO à leurs propres frais. Dans le premier cas, un accord sera signé avec les entreprises qui s'engagent à réduire progressivement leur consommation de SAO sur un certain nombre d'années. Ces entreprises recevront un remboursement à l'achèvement des activités annuelles selon la réduction totale réalisée chaque année.

Indicateurs d'efficacité et ventilation du budget

92. À la suite de la présentation du rapport périodique initial, et après avoir discuté avec le Secrétariat, le PNUD a remis un rapport sur les réalisations par rapport aux indicateurs d'efficacité du programme de 2003 (qui fait état d'un rendement satisfaisant) et des tableaux indiquant les indicateurs d'efficacité du programme de 2004 et une ventilation du budget proposé pour 2004. Les tableaux de 2004 sont compris dans la description du projet ci-dessus. Le tableau sur le rendement de 2003 est présenté ci-après :

Programme de mise en œuvre de 2003 – Indicateurs d'efficacité

Objectifs d'élimination des solvants					
Sous-secteur des solvants	Début du programme (tonnes PAO)	Objectif de réduction (tonnes PAO)	Fin du programme (tonnes PAO)	Indicateurs faisant l'objet des rapports périodiques semestriels et vérifiés dans les vérifications annuelles du rendement	Réalisation
Importations/ exportations de CFC-113	0	0	0	Interdiction d'importer et d'exporter en vigueur le 1 ^{er} janvier 2001	Adoptée le 18 janvier 2001 et en vigueur le 1 ^{er} février 2001
Élimination réalisée :					
CFC-113		541,6 + 536		Achèvement des contrats de réduction des SAO de 2001 et 2002	- Élimination de 38,4 tonnes PAO de CFC-113 en vertu des contrats de 2000 et de 541,6 tonnes PAO de CFC-113 en vertu des contrats de 2001.
TCA		10,6 + 43,2			
Tétrachlorure de carbone		17,6 + 6,6			- Élimination de 0,4 tonne PAO de TCA en vertu des contrats de 2000 et 10,6 tonnes PAO de TCA en vertu des contrats de 2001.
Objectifs d'élimination :					
CFC-113		600			
TCA		78			En raison du SRAS, l'élimination de 535,82 tonnes PAO de CFC-113, 43,2 tonnes PAO de TCA et 17,94 tonnes PAO de tétrachlorure de carbone en vertu des contrats de réduction de 2002 sera reportée à juin 2004.
Tétrachlorure de carbone		55			- Réalisation des objectifs de consommation et d'élimination du CFC-113, du TCA et du tétrachlorure de carbone - Signature des contrats de réduction des SAO, émission des coupons et signature des contrats d'élimination progressive afin d'atteindre les objectifs d'élimination de 2004

Nombre de contrats de réduction des SAO		L/M 20-40		Nombre de contrats signés	- Identification de 12 contrats de réduction des SAO pour l'élimination de 223 tonnes PAO de CFC-113 et 1,5 tonne PAO de TCA
Coupons échangés		100 PME		Nombre de coupons échangés	- Coupons pour 78 PME pour l'élimination de 170,04 tonnes PAO de CFC-113 et 11,5 tonnes PAO de TCA - Signature de l'accord pour l'élimination progressive. Réduction de la consommation de 109,9 tonnes PAO de CFC-113 et 28,2 tonnes PAO de TCA en 2004.
Initiatives de politique et d'assistance technique					
Initiatives	Indicateurs faisant l'objet des rapports périodiques semestriels			Réalizations	
1. Système d'appels d'offre et négociations directes	- Formation des entreprises sur la préparation d'appels d'offres pour la présentation des appels d'offres en 2003 - Achèvement des procédures d'appel d'offres - Choix des entreprises gagnantes des contrats de réduction des SAO de 2003 - Émission des coupons aux PME			- Formation des experts nationaux, des agents d'exécution intermédiaires et des entreprises candidates en juin 2003 - 12 entreprises ont signé les contrats d'élimination des SAO pour l'élimination de 223 tonnes PAO de CFC-113 et 1,5 tonne PAO de TCA. - 78 entreprises ont été identifiées pour participer au système de coupons pour l'élimination de 170,04 tonnes PAO de CFC-113 et 11,5 tonnes PAO de TCA - Signature d'accords pour l'élimination progressive de 109,9 tonnes PAO de CFC-113 et de 28,2 tonnes PAO de TCA d'ici 2004 - Vérifications du rendement et financière effectuées en août 2002	
2. Sensibilisation du public	- Présenter le plan du secteur des solvants et le calendrier d'élimination dans les journaux. - Inviter les utilisateurs de solvants aux SAO à participer au processus d'appels d'offres et promouvoir les entreprises qui participent aux activités d'élimination.			- Promotion dans les médias de masse effectuée en août 2000. Articles périodiques publiés dans les publications régulières du secteur de l'électronique et dans les journaux et magazines à l'échelle du pays. - Site Web en cours de conception afin de promouvoir l'élimination des solvants à base de SAO. - Un forum et exposition technique international sur le nettoyage 2003 ont été présentés du 20 au 22 novembre 2003, auxquels ont participé 30 experts nationaux et 50 experts internationaux, 70 fabricants nationaux et internationaux d'équipement et distributeurs de produits chimiques	
3. Formation	Offrir des cours de formation personnelle aux utilisateurs de SAO, aux BPE et aux ministères locaux			Formation et séminaires sur l'élimination des SAO menés pendant l'année.	

4. Avis final sur l'interdiction d'utiliser le tétrachlorure de carbone comme solvant de nettoyage	Campagnes promotionnelles sur l'interdiction; Bureaux électroniques et BPE locaux assurant l'application de l'interdiction.	Émission d'une circulaire pour interdire l'utilisation du tétrachlorure de carbone comme solvant de nettoyage à compter du 1 ^{er} juin 2003.
5. Renforcement de l'ATSS	Émission de contrats, amélioration de la capacité technique, préparation du rapport périodique	Renforcement de l'ATSS par le biais du programme, échanges professionnels.
6. Établissement des normes et des normes techniques	Émission du contrat, préparation du rapport périodique, mise au point du projet de normes	- Tenue de séminaires pour la mise en commun de connaissances et d'expertises chez les experts techniques - Préparation de projets de normes pour certaines utilisations préparés aux fins d'examen, et élaboration d'autres éléments en cours

Exigences de la vérification

93. Le Secrétariat a pris note que la vérification du rendement du programme annuel de 2002 et des limites de consommation de 2002 n'avait pas encore été amorcée. Par conséquent, le rapport périodique de 2003 ne peut pas être considéré comme final, et l'approbation du programme de mise en œuvre de 2004 n'est donc pas recommandée à l'heure actuelle.

RECOMMANDATION

94. Sur la base de l'information fournie ci-dessus, le Comité exécutif pourrait souhaiter demander au PNUD de satisfaire aux obligations de vérification du rendement précisées dans l'accord et de présenter de nouveau le rapport périodique de 2003 et le programme de mise en œuvre annuel de 2004 à la 42^e réunion du Comité exécutif.

**PLAN DE SECTEUR POUR L'ÉLIMINATION DU TÉTRACHLORURE DE CARBONE
ET DES AGENTS DE TRANSFORMATION EN RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE
CHINE (PHASE I) : PROGRAMME ANNUEL DE 2004**

Contexte

95. La 38^e réunion du Comité exécutif, en novembre 2002, a approuvé, en principe, la somme de 65 millions \$US pour l'accord conclu avec la République populaire de Chine pour l'élimination de la production et de la consommation de tétrachlorure de carbone, et la consommation de CFC-113 (phase I), et a décaissé la première tranche de 2 millions \$US à la réunion afin d'amorcer la mise en œuvre. La Chine s'est engagée à respecter le calendrier d'élimination de la production et de la consommation de tétrachlorure de carbone du Protocole de Montréal en concluant cet accord. Par la suite, la 39^e réunion du Comité exécutif, en mars 2003, a approuvé le programme annuel de 2003 et un niveau de financement de 20 millions \$US.

96. La Banque mondiale présente le programme annuel de 2004 au nom du gouvernement de la Chine, en prenant note que l'approbation de la troisième tranche du financement, au montant de 16 millions \$US, et des coûts d'appui de 1,2 million \$US seront demandés à la 42^e réunion. Les objectifs, les incidences et les autres données importantes du programme annuel sont présentés ci-dessous, avec ceux du programme annuel de 2003.

Objectifs et incidences du Programme annuel de 2004

Consommation	
Tétrachlorure de carbone pour 25 utilisations comme agent de transformation	
2003	5 049 tonnes PAO
2004	5 049 tonnes PAO
Incidences	0
CFC-113 pour les solvants	
2003	17,2 tonnes PAO
2004	14 tonnes PAO
Incidences	3,2 tonnes PAO
Production	
Tétrachlorure de carbone	
2003	61 514 tonnes PAO
2004	54 857 tonnes PAO
Incidences	6 657 tonnes PAO
CFC-113	
2003	17,2 tonnes PAO
2004	14 tonnes PAO
Incidences	3,2 tonnes PAO
Financement total du Fonds multilatéral approuvé en principe	65 millions \$US
Financement total décaissé en date d'octobre 2003	22 millions \$US
Niveau de financement demandé	16 millions \$US

97. La proposition de la Banque mondiale commence par un rapport périodique sur la mise en œuvre du programme annuel de 2003 et décrit les mesures prises par le gouvernement sur le plan des politiques, par l'industrie au niveau des entreprises pour réduire la production et la consommation de tétrachlorure de carbone, et sur le plan de l'assistance technique. Le gouvernement de la Chine a indiqué qu'il présentera quatre politiques en 2003 afin de contribuer à la mise en œuvre du plan sectoriel. Une Circulaire sur la mise en œuvre d'un système de quota-permis de production du tétrachlorure de carbone devait être émise en octobre 2003; une Circulaire sur un système de quota-permis de consommation de tétrachlorure de carbone, émise au mois de mai 2003, contrôlera la production et la consommation de tétrachlorure de carbone au moyen d'un système de permis et obligera les entreprises consommant du tétrachlorure de carbone à remettre un rapport trimestriel à la SEPA. Le gouvernement a émis une Circulaire sur le contrôle de la nouvelle construction ou l'expansion de la capacité des chaînes de production de tétrachlorure de carbone, en avril 2003, afin d'obliger les nouvelles usines coproduisant du tétrachlorure de carbone à s'engager à ne pas l'utiliser comme SAO ou comme matière première, et à développer et construire des installations d'élimination ou des systèmes de reconversion du tétrachlorure de carbone. Au mois de juillet, le gouvernement a émis une Circulaire sur les procédures de gestion de la supervision des sites des entreprises de production du tétrachlorure de carbone afin d'instaurer le même système de surveillance par des pairs que dans le plan d'élimination de la production de CFC. Les coproducteurs de tétrachlorure de carbone seront assujettis à ce système de surveillance jusqu'à ce qu'ils aient mis sur pied des installations opérationnelles d'élimination ou de reconversion du tétrachlorure de carbone. Par la suite, les coproducteurs ne feront l'objet que d'inspections effectuées au hasard.

98. La SEPA a signé des contrats avec quatre producteurs de tétrachlorure de carbone dédiés et une entreprise de distillation afin qu'ils réduisent leur production de 5 951 tonnes PAO en 2003 par rapport à leur niveau de production de 2001. En ce qui concerne la consommation, la SEPA a signé 13 contrats avec 12 entreprises dans le but de fermer et de démanteler leurs installations de production qui utilisent le tétrachlorure de carbone comme CR et CP-70 en 2003 et 2004. En ce qui concerne les utilisations comme agent de transformation de CSM et de Ketotifen, la SEPA évaluera des technologies pour le contrôle des émissions de même que des technologies de remplacement en 2003 en vue de leur mise en œuvre en 2005. En réponse aux questions du Secrétariat, la Banque mondiale a fait savoir que tous les producteurs de PTFE entreprendront la modification de leurs usines, afin d'améliorer le recyclage du CFC-113. Les travaux débiteront en 2003 et prendront fin en 2004. Au même moment, le HCFC-225 et les mélanges à base de HCFC seront analysés afin de remplacer le CFC-113.

99. En ce qui concerne le programme d'assistance technique, le rapport de l'ONUDI fait état de progrès dans six activités, de l'expansion du système d'information de gestion pour y inclure le tétrachlorure de carbone; de la formation de producteurs et de vérificateurs de tétrachlorure de carbone; de la formation du personnel impliqué dans la supervision des sites; et d'une étude pour aider les producteurs de tétrachlorure de carbone à découvrir de nouvelles possibilités de marché. Parmi les activités prévues, deux composantes portant sur l'examen de technologies de remplacement destinées aux entreprises qui utilisent des agents de transformation à base de tétrachlorure de carbone ont été reportées.

100. Le programme annuel de 2004 porte sur les objectifs et les activités proposées pour réaliser ces objectifs. Sur le plan des politiques, le gouvernement prévoit instaurer un système de permis de vente du tétrachlorure de carbone afin de contrôler la consommation illicite. Le système obligera les producteurs et les vendeurs de tétrachlorure de carbone à rapporter tous les trimestres le nom des utilisateurs finaux de tétrachlorure de carbone, de même que la quantité et l'utilisation visée pour chacune des transactions. Sur le plan des entreprises, des quotas correspondant aux limites établies dans l'accord seront attribués aux producteurs. Les entreprises qui ont choisi la fermeture devront terminer la fermeture et le démantèlement en 2004, et celles qui ont choisi la reconversion à des technologies de remplacement devront en entreprendre la mise en œuvre en 2004 afin qu'elle soit menée à terme en 2005. Les contrats pour le contrôle des émissions visant les fabricants de CSM seront signés et exécutés à la fin de 2004. Une formation est prévue pour les producteurs, les consommateurs, les négociants et les vérificateurs du tétrachlorure de carbone. La supervision quotidienne des sites de production du tétrachlorure de carbone se poursuivra et une vérification du rendement sera effectuée par un organisme de vérification du gouvernement en 2004, en plus de la vérification indépendante gérée par la Banque mondiale.

101. Le tableau 2 précise les objectifs du programme annuel de 2004 et comprend des données sur la production et la consommation, une comparaison des données de 2003 et de 2004, la réduction à réaliser, le niveau de financement pour les différentes catégories d'activités, et les indicateurs de surveillance par mesure et par date. Le tableau 3 présente la ventilation de l'appui financier par mesure de politique et activité d'entreprise dans deux catégories, la production et la consommation, ainsi que les principales mesures et les dates d'achèvement. Le tableau 4 fournit les détails du programme d'assistance technique pour 2004, de même que le financement, les mesures et les dates d'achèvement. En bref, la Chine compte affecter 15,2 millions \$US des 16 millions \$US alloués dans le programme annuel de 2004 aux politiques et aux activités d'entreprise, et 0,8 million \$US à l'assistance technique. L'annexe I précise la situation de tous les producteurs de tétrachlorure de carbone en Chine, de même que leur niveau de production en 2002. L'annexe II propose une liste des entreprises qui consomment du tétrachlorure de carbone de même que des données sur les utilisations du tétrachlorure de carbone, les produits et la consommation annuelle de 1997 à 2002.

Système de surveillance de la mise en œuvre de l'accord

102. Dans sa décision 39/46 c), le Comité exécutif demande au Secrétariat et à la Banque mondiale, en collaboration avec le gouvernement de la Chine, de proposer un système pour surveiller la mise en œuvre de l'accord à la 40^e réunion du Comité exécutif. La Banque mondiale a été incapable de répondre à cette demande pour la 40^e réunion en raison de la situation reliée au SRAS en Chine, mais présente maintenant le système proposé avec le programme annuel de 2004. La proposition porte sur la procédure de surveillance de la production de tétrachlorure de carbone, la consommation de tétrachlorure de carbone comme matière première pour la production de CFC, la consommation de tétrachlorure de carbone et de CFC-113 comme agents de transformation, les rapports exigés en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal et la mise en œuvre du programme de pays. Chacune des procédures est divisée en deux parties. La première partie comprend les mesures, l'instigateur des mesures et la date d'achèvement des mesures, et la deuxième partie propose la méthode de vérification, le responsable de la

vérification et la date d'achèvement de la vérification. À titre d'exemple, les mesures visant à mettre sur pied la supervision des sites ont été initiées par la SEPA et fixent au 31 janvier de chaque année, la date à laquelle la supervision prend fin. La vérification consiste à examiner le mandat; elle est effectuée par la Banque mondiale et elle prend fin à la fin de l'année précédente.

103. Le système réunit plusieurs partenaires dont la SEPA, la Banque mondiale, le Bureau national de vérification de la Chine, des entreprises et le Secrétariat du Fonds.

Observations du Secrétariat

104. Les dispositions de l'accord entre le Comité exécutif et le gouvernement de la Chine sur le plan de secteur du tétrachlorure de carbone prévoient l'approbation du financement à la première réunion du Comité exécutif au cours de l'année visée par le plan et la vérification indépendante de la réalisation des objectifs établis dans le plan pour l'année précédente. Par conséquent, la demande de financement doit être présentée à la 42^e réunion avec le rapport de vérification du programme de travail de 2003.

105. Le gouvernement de la Chine a entrepris une série de mesures afin de mettre en œuvre le programme de travail annuel de 2003. En ce qui concerne le secteur de la production de tétrachlorure de carbone, la Chine compte utiliser l'expérience acquise dans la mise en œuvre du plan d'élimination de la production de CFC pour contrôler la production de tétrachlorure de carbone grâce à des quotas de production et une supervision sur place. Cependant, le nombre toujours à la hausse de coproducteurs de tétrachlorure de carbone pose un défi et le niveau de production élevé de tétrachlorure de carbone en 2002 soulève certaines craintes, même si 2002 n'est pas une année réglementée en vertu de l'accord. Sur le plan de la consommation, le contrôle des émissions, les fermetures d'usine et les reconversions ne permettent pas de réaliser la réduction avec autant de facilité. L'efficacité des mesures prévues pourra être vérifiée lorsque la Banque mondiale présentera son rapport de vérification du rendement du programme de travail de 2003 à la 42^e réunion du Comité exécutif.

106. Le programme de travail de 2004 sera d'une extrême importance car sa mise en œuvre réussie permettra à la Chine de respecter l'échéance du Protocole de Montréal pour le tétrachlorure de carbone en 2005. Ainsi, le programme de travail de 2004 devrait contenir les détails nécessaires au sujet des mesures à prendre, notamment le nombre de producteurs de tétrachlorure de carbone qui doivent fermer leurs installations, le nombre d'entreprises de consommation de tétrachlorure de carbone qui doivent fermer, reconvertir leurs activités à des technologies de remplacement et être assujetties à un contrôle des émissions, de même que les détails de la réduction du tétrachlorure de carbone pour chaque catégorie. Cette information n'est pas fournie à l'heure actuelle.

107. Le système de surveillance proposé devrait fournir des indicateurs pour la vérification de la réalisation des objectifs. À titre d'exemple, la production de tétrachlorure de carbone pourrait être vérifiée à partir des résultats de la production (bilan matière) et validée à partir de la distribution aux utilisateurs finaux, comme les matières premières et autres. Quant à la consommation de tétrachlorure de carbone, des indicateurs devront être établis pour la fermeture, la reconversion et la réduction des émissions. Ces indicateurs n'existent pas à l'heure actuelle.

Recommandations

108. Le Secrétariat recommande que le Comité exécutif demande à la Banque mondiale :

- a) De présenter à la 42^e réunion du Comité exécutif, un programme de travail révisé pour 2004 de même qu'un rapport de vérification du programme de travail annuel de 2003. En particulier, le programme de travail révisé pour 2004 devrait fournir :
 - i) De l'information sur le décaissement des fonds;
 - ii) De plus amples détails sur le programme de travail de 2004, notamment le nombre de producteurs de tétrachlorure de carbone qui doivent fermer leurs installations, le nombre d'entreprises consommant du tétrachlorure de carbone qui doivent fermer, reconvertir leurs installations et être assujetties à des contrôles des émissions, de même que les détails de la réduction du tétrachlorure de carbone dans chacune des catégories.
- b) De présenter à la 42^e réunion du Comité exécutif un système de surveillance révisé pour la mise en œuvre du plan du secteur du tétrachlorure de carbone comprenant des indicateurs de la vérification de la réalisation des objectifs de production et de consommation de tétrachlorure de carbone en vertu du système de surveillance proposé. La Banque mondiale devrait coordonner cette méthode et faire la même demande pour le plan du secteur du tétrachlorure de carbone en Inde, tout en tenant compte des différences dans les technologies utilisées dans les deux pays.

PLAN SECTORIEL POUR L'ÉLIMINATION DE LA PRODUCTION DE CFC : PROGRAMME ANNUEL DE 2004

Description du projet

109. La Banque mondiale présente le programme annuel de 2004 pour la mise en oeuvre de l'accord (ci-joint) en vertu de l'accord sur le secteur de la production de la Chine, selon lequel le programme annuel doit être présenté aux fins d'examen à la dernière réunion de l'année précédant l'année du programme, étant entendu que l'approbation du financement du programme de 2004 sera demandé à la première réunion de l'année en question et accordé si les résultats de 2003 ont été satisfaisants, comme le stipule l'accord. Le tableau ci-dessous résume les principales données du plan du secteur de la production de CFC en Chine, et des programmes de travail de 2003 et de 2004.

Pays	République populaire de Chine
Titre du projet	Plan sectoriel pour l'élimination de la production de CFC en Chine
Année du plan	2004
Nombre d'années menées à terme	4
Nombre d'années restantes en vertu du plan	6
Production maximum de CFC en 2003 (en tonnes PAO) selon le plan annuel de 2003	30 000 tonnes PAO
Production maximum de CFC en 2004 (en tonnes PAO) selon le plan annuel de 2004	25 300 tonnes PAO
Financement total approuvé en principe pour le plan du secteur des CFC	150 million \$US
Financement total décaissé en date d'octobre 2003	65 millions \$US
Financement total décaissé par la Banque mondiale à la Chine (en date d'octobre 2003)	56,6 millions \$US
Niveau de financement demandé dans le plan annuel de 2004	13 millions \$US

110. Cette proposition comprend deux parties :

- a) La première partie comprend un rapport sommaire sur la mise en oeuvre de l'accord d'élimination sectoriel par la Chine depuis son approbation en 1999, notamment les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du programme annuel de 2003 en date de juin 2003. Voici les faits saillants du rapport sommaire :

- i) La mise en œuvre de l'accord d'élimination du secteur de la production de la Chine de 1999 à 2003 a réduit le nombre d'usines de production de CFC de 37 en 1999 à 6 en 2003, et la production de CFC de 50 351 tonnes PAO en 1999 à 30 000 tonnes PAO en 2003. La production de CFC pendant les six premiers mois de 2003 a été de 16 162 tonnes PAO ou 54 pour cent du quota émis par le gouvernement. Contrairement aux programmes des années précédentes, le programme de l'année actuelle a tenté de créer des liens avec les autres plans sectoriels connexes en cours de mise en œuvre en Chine. Le gouvernement émettra des quotas de production afin que la consommation générale nationale de CFC en 2003 et 2004 fixée dans l'accord sur l'élimination des CFC dans le secteur de la mousse de polyuréthane en Chine ne dépasse pas le maximum établi. La Chine réduira également de 20 pour cent, à 21 tonnes PAO, la production de CFC-11 en 2003 par rapport à sa valeur de référence de 26,7 tonnes PAO en vertu du calendrier du Protocole de Montréal pour le CFC-13. De plus, le plan du secteur de la production de CFC commencera à réglementer l'approvisionnement en CFC-113 par rapport au plan du secteur du tétrachlorure de carbone en Chine. La mise en œuvre du programme annuel de 2003 demeure fondée sur une combinaison de mesures administratives et des quotas de production commercialisable. Le nombre réduit de producteurs et la demande persistante du marché n'incitent pas les usines de production restantes à cesser leurs activités. L'annexe I propose 7 tableaux qui fournissent un bref historique des cinq programmes annuels mis en œuvre à ce jour, comprenant le nom, le produit à base de CFC, la capacité et la situation de l'usine (fermée ou en production) en 2003. Les résultats de la mise en œuvre du programme de 2003 seront vérifiés par la Banque mondiale et communiqués à la première réunion du Comité exécutif de 2004.
- ii) Le rapport périodique sur le programme annuel de 2003 présente de nouveau la liste des politiques de réglementation adoptées par le gouvernement de la Chine, telles que la Circulaire sur la mise en œuvre d'un système de quotas pour la production de CFC émise par la SEPA et la Direction de l'État sur le pétrole et l'industrie chimique le 31 mai 1999, la Circulaire sur le resserrement de la gestion des importations et des exportations de SAO émise en avril 2000 et la Circulaire sur les mécanismes de contrôle des importations et des exportations de SAO adoptés en décembre 1999. En 2003, le gouvernement a continué à appliquer le règlement sur la mise en œuvre de la surveillance des sites dans les entreprises de production de CFC, émis par la SEPA en décembre 2001. Cette réglementation prévoit que la SEPA nommera des superviseurs parmi les professionnels techniques des producteurs de CFC restants et les affectera dans les usines d'autres producteurs afin qu'ils assurent une surveillance réciproque à l'année. Ce système de surveillance s'est avéré efficace.

- iii) Un compte rendu a été présenté sur la mise en oeuvre du programme d'assistance technique. Il révèle que 27 des 35 activités prévues ont été entreprises. Outre les activités traditionnelles telles que la formation des agents de douanes et de personnel chargé d'effectuer les vérifications de rendement, le compte rendu fait rapport des travaux de mise en route pour la formulation du plan de conformité du pays qui permettront de surmonter les obstacles de l'année à venir.
- b) La deuxième partie de la proposition de la Banque mondiale comprend une description des éléments du programme de 2004, notamment les mesures de politique, la réduction de la production que doivent réaliser les entreprises et les activités d'assistance technique. L'élément principal, la réduction de la production, exigerait l'élimination de 4 700 tonnes PAO en 2004 pour atteindre l'objectif indiqué dans l'accord à l'effet que la production de CFC à l'échelle nationale doit être réduite de 30 000 tonnes PAO en 2003 à 25 300 tonnes en 2004. La Chine continuera à réaliser ses réductions au moyen de mesures diverses telles que les appels d'offres, l'attribution de quotas et les mesures administratives. Le gouvernement émettra des règles de gestion pour le contrôle des ventes de CFC en 2004 qui obligeront les producteurs et les vendeurs de CFC à faire une demande et à obtenir des permis de vente. Cette mesure a pour objet de contrôler le commerce illicite de CFC. Le tableau 1 regroupe dans des onglets les objectifs, les indicateurs d'efficacité et les dates importantes pour l'achèvement des mesures prévues.

111. La proposition de la Banque mondiale comprend une liste à jour des 15 entreprises de production du HCFC en Chine, conformément à l'accord. Trois des entreprises qui figurent sur la liste du programme de travail de 2003, à savoir l'usine de produits chimiques Guangdong Haying, la division Shogun de l'entreprise d'extincteur d'incendie Shandong et l'usine de réfrigération Sichuan Zinging ont mis fin à leur production et démantelé leur équipement.

112. La somme de 13 millions \$US est prévue pour la mise en œuvre du programme annuel de 2004. Cette somme est entièrement destinée aux entreprises afin qu'elles réduisent leur production de CFC, mais pourrait être réaffectée lorsque des estimations plus précises des dépenses auront été préparées.

Observations du Secrétariat

113. La mise en œuvre du programme de travail annuel de 2003 suivait son cours normal en date du mois de juin de cette année, et la production de CFC au milieu de l'année représentait environ 50 pour cent du niveau annuel permis. La supervision sur place par d'autres producteurs de CFC instaurée par la SEPA s'est avérée un outil efficace pour surveiller la production de CFC. Une évaluation complète du programme de travail de 2003 sera présentée lors de la remise de la vérification indépendante du programme à la 42^e réunion, en 2004.

114. Le gouvernement de la Chine et la Banque mondiale ont commencé à créer des liens entre les divers plans d'élimination sectoriels en cours de mise en œuvre en Chine et contenus dans le programme de travail de 2003. Cette initiative permettra à la Chine de respecter le

calendrier de réglementation du Protocole de Montréal pour le CFC-13 et de réaliser les différents objectifs du plan du secteur des mousses de polyuréthane et du secteur du tétrachlorure de carbone. Le Secrétariat félicite la Chine et la Banque mondiale de cette initiative.

115. Les objectifs du programme de travail de 2004 correspondent aux objectifs de l'accord. Les activités sont bien planifiées et les dates d'achèvement sont raisonnables. Le système de permis de vente que le gouvernement mettra en place en 2004 sera une importante mesure pour contrôler le commerce illicite de CFC, car le projet de fermeture de la production de CFC a réduit l'approvisionnement en CFC sur le marché et pourrait donner lieu à des transactions illicites.

RECOMMANDATIONS

116. Le Secrétariat recommande que le Comité exécutif approuve le programme de travail de 2004 du programme de fermeture de la production de CFC en Chine en prenant note que la Banque mondiale présentera la demande de financement et des coûts d'appui à la 42^e réunion avec le rapport de vérification sur la mise en œuvre du programme annuel de 2003.

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET CHINE

SECTEUR : Réfrigération

Consommation sectorielle de SAO (2002) : 10 845,43 tonnes PAO

Seuil de coût-efficacité du secteur : S.o.

Titres des projets:

- a) Plan de secteur pour l'élimination finale des CFC : Réfrigérateurs domestiques et compresseurs de réfrigérateurs domestiques (deuxième tranche)

Données du projet	Plusieurs
	Plan de secteur
Consommation de l'entreprise (tonnes PAO)	3 508,7*
Incidences du projet (tonnes PAO)	1 099**
Durée du projet (mois)	48
Montant initial demandé (\$US)	2 171 539
Coût final du projet (\$US):	
Surcoûts d'investissement (a)	
Coût d'imprévu (b)	
Surcoûts d'exploitation (c)	
Coût total du projet (a+b+c)	2 171 539
Participation locale aux capital (%)	
Elément exportation (%)	
Montant demandé (\$US)	2 171 539
Rapport coût-efficacité (\$US/kg.)	
Financement de contrepartie confirmé?	
Agence nationale de coordination	Bureau de l'État pour la protection de l'environnement (SEPA)
Agence d'exécution	ONUDI

Recommandations du Secrétariat	
Montant recommandé (\$US)	
Incidences du projet (tonnes PAO)	
Rapport coût-efficacité (\$US/kg)	
Coût de soutien à l'agence d'exécution (\$US)	
Coût total pour le Fonds multilatéral (\$US)	

* Consommation totale nationale restante en Chine.

** Objectif d'élimination complète du plan de secteur : consommation restante dans le secteur de la réfrigération domestique.

DESCRIPTION DU PROJET

117. Au nom de la Chine, l'ONUDI présente au Comité exécutif aux fins d'examen, un rapport périodique sur les activités entreprises en 2003 et un plan de travail pour les années 2003-2006 du plan de secteur pour l'élimination finale des CFC : Réfrigérateurs domestiques et compresseurs de réfrigérateurs domestiques en Chine. L'ONUDI demande l'approbation de la deuxième tranche de 2 171 539 \$US, qui représente le solde du financement total du projet. Le rapport périodique et le plan de travail pour 2003-2006 sont joints aux présentes.

118. Le plan de secteur a été approuvé en principe par la 38^e réunion du Comité exécutif, au coût total de 7 360 530 \$US (décision 38/45).

119. Le Comité exécutif a également approuvé la somme de 1 788 991 \$US, plus les coûts d'appui de 161 009 \$US, à déduire de la contribution bilatérale de l'Italie pour 2002, et la somme de 3 400 000 \$US, plus les coûts d'appui de 299 200 \$US pour l'ONUDI, pour la mise en œuvre de la première tranche du plan de secteur, entre autres, aux conditions suivantes :

- a) Le gouvernement de la Chine s'engage à éliminer complètement 1 099 tonnes PAO de CFC utilisées dans le secteur de la réfrigération (fabrication) et à maintenir en permanence cette réduction de sa consommation totale nationale de 3 508,7 tonnes PAO, conformément au calendrier d'élimination convenu.
- b) Le Comité exécutif s'efforcera d'approuver la deuxième tranche de 2 171 539 \$US, plus les coûts d'appui de 192 239 \$US, à la dernière réunion du Comité exécutif de l'année 2003.
- c) En tant qu'agence d'exécution principale, l'ONUDI sera responsable de ce qui suit :
 - Fournir en 2003 un programme de travail pour la période 2004, 2005 et 2006;
 - Remettre chaque année un rapport sur la mise en œuvre et assurer la vérification de l'élimination du CFC dans le sous-secteur, conformément au calendrier établi.

120. Le Comité exécutif a également approuvé le calendrier d'élimination des CFC suivant :

Année	2004	2005	2006	Total
Objectif annuel d'élimination des CFC (tonnes PAO) dans le cadre de la contribution bilatérale de l'Italie	0	181	0	181
Objectif annuel d'élimination des CFC (tonnes PAO) dans le cadre du volet de l'ONUDI	140	169	609	918
Total	140	350	609	1 099

121. La 39^e réunion du Comité exécutif a annulé deux projets, un dans le secteur de la réfrigération domestique (projet Bole) et un autre dans le secteur des compresseurs (projet Hangli), et a demandé à l'ONUDI d'étudier les possibilités de redéploiement des équipements provenant de ces projets annulés dans le plan sectoriel, d'ajuster les futurs programmes de travail à la lumière de ce redéploiement, dans le cadre de sa demande pour la seconde tranche du plan sectoriel (décision 39/14 f)). Le Comité exécutif a également pris note dans sa décision que 1 145 659 \$US du montant net de 1 469 029 \$US approuvé pour le projet Bole a été décaissé en date de 2002, que 132 tonnes PAO avaient été éliminées, et que 674 109 \$US du montant net de 861 000 \$US approuvé pour le projet Hangli avaient été décaissés en date de 2002, sans incidences directes sur la consommation de SAO, car il s'agissait d'un projet pour les compresseurs.

122. Dans son rapport sur le programme de 2003, l'ONUDI a indiqué que le Bureau d'État pour la protection de l'environnement avait pris les arrangements institutionnels nécessaires en consultation avec l'ONUDI. Un contrat entre l'ONUDI et la SEPA a été négocié et signé en juillet 2003. Les activités pour l'identification des bénéficiaires possibles ont été menées à terme et les projets de documents ont été préparés pour les différentes entreprises impliquées.

123. Le rapport périodique comprend de l'information sur les activités d'assistance bilatérale assurées par l'Italie, qui font partie intégrante du plan.

124. En réponse à la décision 39/14 f), l'ONUDI précise avoir étudié les possibilités de redéploiement des équipements provenant des deux projets annulés aux entreprises visées par le plan de secteur. L'étude a permis de constater que le redéploiement n'est pas réalisable sur le plan technique et que le solde réel découlant de la résiliation des contrats de même que le solde actuel pourraient être retournés au Fonds multilatéral. À la suite de son étude, l'ONUDI a conclu qu'aucune somme ne pourrait être déduite de la deuxième tranche du budget total du projet approuvé en principe pour le plan de secteur.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

125. Le Secrétariat a constaté des retards dans la mise en œuvre de plusieurs activités en 2003 par rapport aux étapes établies dans le programme de travail. L'ONUDI a expliqué que ces retards sont surtout attribuables au problème du symptôme respiratoire aigu sévère (SRAS) et des restrictions sur les voyages imposées à cette époque. Les activités retardées seront menées à terme avant la fin de 2003. Sur la base de cette affirmation, le rapport fait état de satisfaction face aux progrès réalisés dans le projet.

126. Le Secrétariat a longuement discuté avec l'ONUDI des questions de logistique et techniques entourant le redéploiement possible d'équipements provenant des deux projets annulés et de la réutilisation de l'équipement par des entreprises bénéficiaires de la Chine qui participent au plan de secteur, comme indiqué à la décision 39/14 f). Nonobstant le rapport initial de l'ONUDI sur la question, le Secrétariat estime qu'un examen plus approfondi des caractéristiques techniques et une évaluation de l'état de l'équipement entreposé dans les

entreprises fermées s'imposent avant de conclure que le redéploiement de l'équipement n'est pas réalisable. Cependant, afin d'assurer la poursuite de la mise en œuvre du plan de secteur, un décaissement partiel du montant de 2 171 539 \$US demandé pourrait être approuvé à la 41^e réunion.

RECOMMANDATIONS

127. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Approuver la seconde tranche du financement de 2 171 539 \$US et les coûts d'appui connexes de 192 239 \$US;
- b) Charger le Secrétariat de décaisser la somme de 1 085 770 \$US, plus les coûts d'appui de 96 120 \$US, représentant 50 pour cent des 2 171 539 \$US demandés, en attendant que l'ONUDI et le Secrétariat terminent leur examen approfondi de la possibilité de redéploiement des équipements provenant des deux projets annulés au plan de secteur, qui pourrait, si nécessaire, exiger la collaboration d'experts indépendants afin d'évaluer l'état et la valeur des équipements;
- c) Autoriser le Secrétariat à décaisser le solde à l'ONUDI, après la fin de l'examen, après avoir pris en considération la valeur de la réutilisation d'une partie ou de la totalité de l'équipement.
- d) Charger le Secrétariat de remettre au Comité exécutif un rapport sur le décaissement final et le retour de toute somme non affectée.
